

**Association Belge des Droits de l'Homme et du Développement**

**B .A.M.R.O**

**Rapport Annuel**

**2018 - 2015**



**B.A.M.R.O**  
**RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.**



**B.A.M.R.O**  
**RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.**

 Tel: +32 (0) 27322568

 [www.bamro.org](http://www.bamro.org)

 [bamroorg](https://www.facebook.com/bamroorg)

 fax: +32 (0) 27322564

 [info@bamro.org](mailto:info@bamro.org)

 [bamroorg](https://twitter.com/bamroorg)

 +32465689753

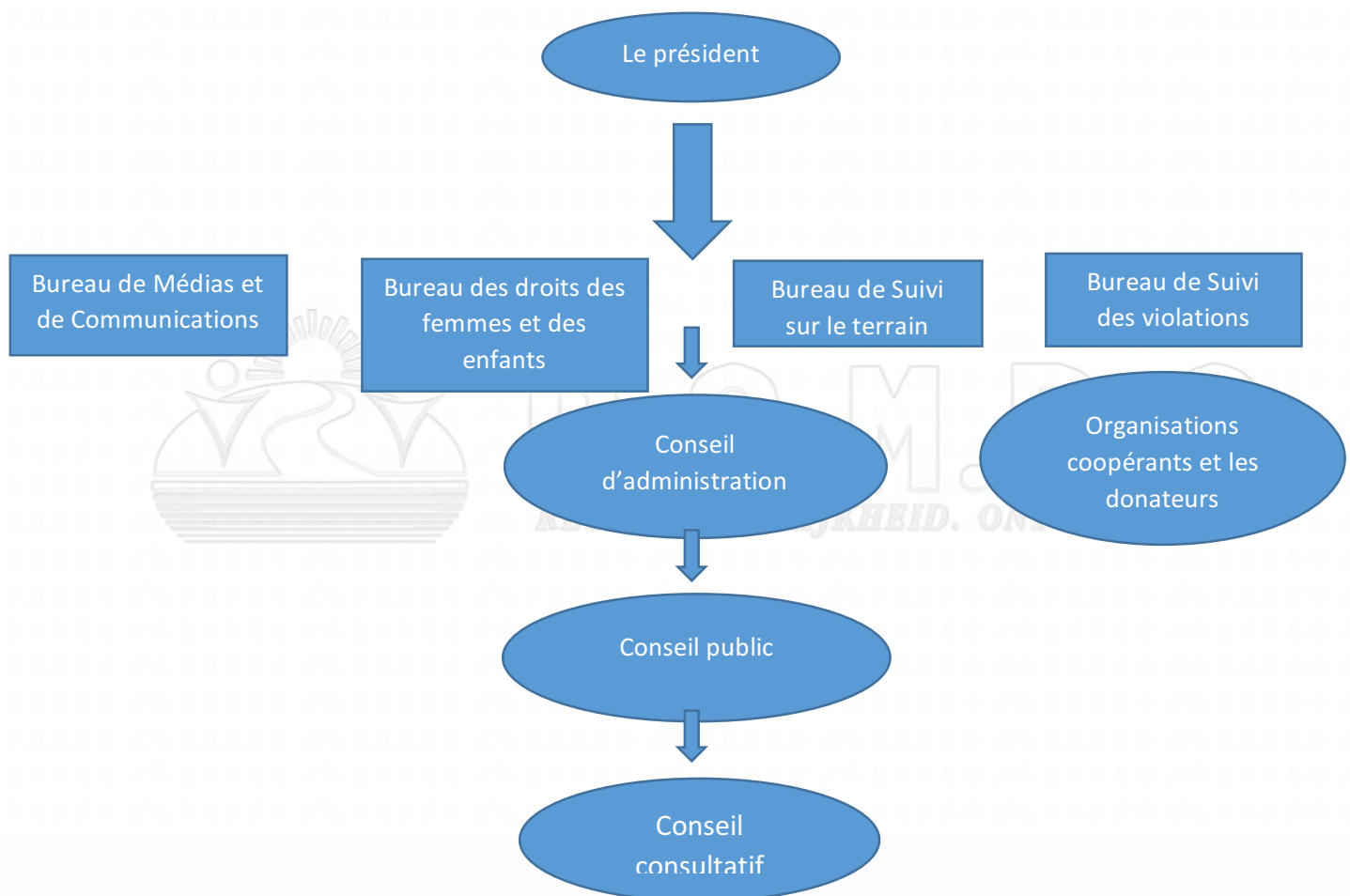
 Boulevard Louis Schmidt 10  
Etterbeek 1040 Bruxelles

## BAMRO, l'organisation Belge des Droits de l'Homme et du Développement

BAMRO est une organisation indépendante à but non lucratif belge qui s'occupe de la défense des droits de l'Homme et de Développement basée à Bruxelles. Elle a été fondée officiellement en 2015 sous l'immatriculation BE030081067 par l'activiste des droits de l'Homme et de développement **Mukhlif Abdulsamad**, pour défendre toutes les victimes d'exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, la torture et la détention arbitraire et faire entendre leurs voix aux comités internationaux des droits de l'Homme.

L'association veille à ce que tous les individus en Irak jouissent de la justice et de la liberté sous la protection de la loi et les principes de la démocratie tout en participant à l'amélioration et le développement de la société par le mécanisme des activités culturelles.

### L'Organigramme et la structure de BAMRO:



## La structure administrative de l'organisation

L'organisation est dirigée par un président, un conseil d'administration, un conseil public composé de 20 membres de nationalités différentes, un conseil consultatif des affaires juridiques et un autre des droits de l'Homme. Ce dernier est composé d'experts internationaux reconnus dans le domaine des droits de l'Homme et qui ont une connaissance profonde de la situation politique et des droit de l'Homme du monde arabe. Le comité aide l'organisation dans ces choix et ces orientations. Finalement, un comité de formation et réhabilitation au développement pour former et diriger les membres d'organisation.

BAMRO possède 4 succursales en Irak, en Turquie, en Suisse, et en Jordanie afin de pouvoir soutenir le travail de l'association du point de vue géographique.

## Régions d'actions :

BAMRO intervient en Irak « République d'Irak » et dans les pays voisins. La zone géographique connaît des conflits ethniques, sectaires et la propagation des milices et des groupes terroristes qui fonctionnent tous en dehors de l'autorité de la loi et visent à éliminer les Hommes, la démocratie et la liberté. Ainsi, le manque des associations de défense des droits de l'Homme par rapport à la grande quantité des violations était la raison principale de choisir la zone de l'Irak et ses pays voisins.

## Les objectifs de l'organisation

- ✓ Renforcement les mécanismes des Nations-Unies des droits de l'Homme;
- ✓ Formation et encadrement des organisations et activistes des droits de l'Homme;
- ✓ Contribution au développement à travers les formations et participations aux activités culturelles;
- ✓ Renforcement du rôle de la société civile;
- ✓ Sensibilisation de l'opinion publique concernant les violations des droits de l'Homme en Irak.

## Les bureaux de l'organisation

L'organisation possède plusieurs bureaux affiliés au bureau principal du président.

Bureau de suivi des violations des droits de l'Homme:

Ce bureau est le plus important dans l'organisation. L'objectif principal de l'organisation est d'aider les victimes de violations de droits de l'Homme. Ce bureau suit donc la situation des victimes d'exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, la torture et la détention arbitraire. L'organisation réunit les documents témoignant les violations à l'aide des avocats et familles des victimes pour les communiquer par la suite aux comités des Nations-Unies concernées comme l'exemple de le comité de droits de l'Homme et le comité des disparitions forcées...etc.

De plus, l'organisation utilise d'autres moyens d'aide. Elle met la pression sur différents canaux de médias internationaux d'une part. D'autre part, elle coopère avec d'autres organisations non gouvernementales pour assurer la sécurité de victimes.

Bureau de recherche et suivi sur le terrain:

Ce bureau s'occupe de la documentation des cas et situation détectées de violations de droits de l'Homme sur le terrain selon deux mécanismes. Le premier est le suivi des victimes par l'aide des bénévoles présents dans la zone concernée. Le deuxième est le suivi des cas par l'aide des ONG qui fonctionnent dans ces zones de conflits. Le bureau donc s'assure de la crédibilité des informations reçues.

L'avantage de l'Equipe de BAMRO c'est qu'elle se compose de personnes de culture et de nationalités différentes et un grand réseau de bénévoles (350 membres durant les trois premier mois après le démarrage de l'activité de l'organisation).

Bureau des droits des femmes et des enfants:

Ce bureau s'occupe essentiellement des droits des deux catégories : les femmes et les enfants.

Bureau de formation et réhabilitation

Bureau de médias et de communication

## Les domaines d'activités:

- ✓ Soutenir les victimes de violations de droits de l'Homme selon deux méthodes:

L'organisation soutient toutes les victimes des violations de droits de l'Homme, des disparitions forcées, la torture et la détention arbitraire. Elle recueille toutes les informations disponibles des situations déclarées avec l'aide notamment des avocats et familles des victimes. L'organisation se dirige après aux comités de la défense des droits de l'Homme des Nations-Unies. Une autre manière de support est la communication des données via les médias et les réseaux sociaux. Cela permet de faire connaître la situation des victimes au grand public.

- ✓ Appel à des réformes effectives pour protéger les droits de l'Homme en Irak:

Les informations requises avec l'aide des familles et avocats des victimes, et les activistes des droits de l'Homme nous permettent d'établir des rapports détaillés sur la situation des droits de l'Homme dans les différentes zones de l'Irak et des pays voisins. BAMRO bénéficie de l'aide des autres ONG pour protéger et renforcer les droits de l'Homme.

- ✓ Diffusion des informations concernant les droits de l'Homme en Irak:

Parmi les rôles de notre organisation est la diffusion des informations concernant les violations qui prennent place en Irak et les pays voisins. Nous essayons d'attirer l'attention des médias internationaux sur la situation du peuple irakien et des zones en conflit en général. De plus, nous aidons les activistes des droits de l'Homme et les autres ONG à faire connaître au monde leurs rôles et activités.

Notre organisation publie à chaque fois des rapports des situations déclarées d'une façon autonome ou en collaboration avec d'autres ONG. Elle publie aussi des rapports généraux sur des thématiques précises.

- ✓ Les formations

Ces formations sont conçues à l'intention des victimes et leurs familles pour les aider à surmonter leurs souffrances et regagner leurs confiances en soi. Le programme des formations présente les principes de démocratie

ainsi que les éléments essentiels pour lutter contre l'injustice et encourager le développement personnel.

### **Nos partenaires, notre équipe et nos bénévoles :**

Nos partenariats ont atteints aujourd'hui le nombre de 10 organisations non- gouvernementales en Irak et dans les pays voisins qui œuvrent dans le domaine des droits de l'Homme, de formation et de l'action sociale.

Nos partenaires sont le reflet de notre volonté de promouvoir les mécanismes des Nations Unies en Irak et dans les autres pays voisins.

Nous comptons parmi nos partenaires respectifs les organisations suivantes :

L'organisation indépendante Ribata Madani
L'organisation Hiraal pour les droits de l'Homme
L'organisation AlJil pour le développement humain
L'organisation Almizane pour les droits de l'Homme
L'organisation Alahd pour les droits des détenus
L'organisation Arrassid pour les droits de l'Homme
L'organisation Or pour la culture pour la femme et l'enfant
L'organisation Kat Seka pour la coexistence pacifique
L'organisation Karamati Bila Kouyoud pour les droits de l'Homme
L'organisation équipe Chabab Al Khier pour le bénévolat
L'organisation Barouar pour le développement de l'éducation et l'enseignement

Les organisations partenaires ainsi que les membres bénévoles partout dans le monde nous transmettent des rapports relatifs aux violations des droits de l'Homme faites sur le terrain. Dès leur réception nous complétons les dossiers conformément aux normes recommandées des Nations Unies avant de les publier à Bruxelles à travers le Parlement Européen et les commissions spécialisées ainsi que notre délégué à Genève. Nous mettons à disposition sur notre site [www.bamro.org](http://www.bamro.org) un formulaire de plainte conforme aux normes des Nations Unies disponible en quatre langues : l'anglais, le français, l'arabe et le néerlandais. A travers ce formulaire nous recevons quotidiennement des plaintes sur les abus et les violations des droits que notre équipe traite juridiquement.

Au niveau de la formation et de la qualification, BAMRO en collaboration avec ses partenaires, organise des ateliers de formation dans le domaine du développement humain afin d'offrir une aide psychologique aux familles des victimes.

Pour plus d'info à propos d'alliance présidé par BAMRO, visitez notre site internet [www.bamro.org](http://www.bamro.org)

## **Le financement :**

### **Les ressources financières et le budget :**

La plupart des ressources financières proviennent des fondateurs de BAMRO, et l'organisation a travaillé depuis 2015 pour diversifier ses sources de financement en communiquant avec divers organismes et organisations qui ont un intérêt commun tels que le Fonds norvégien des droits de l'Homme, le ministère des affaires étrangères Néerlandaises et Suisses et certains groupes locaux ainsi que d'un réseau de donateurs officiellement enregistrés comme membres de BAMRO. L'organisation comme étant une Association Belge, est soumise à un contrôle financier annuel à travers des institutions de comptabilité et d'audit spécialisé en la matière.

Nous remercions tous les actionnaires pour leur confiance et leur soutien financier qui nous a permis de mettre les bases pour le développement continu de notre association. Nous espérons que ce soutien contribue à la

stabilité et au renforcement de notre association pour la défense des droits de l'Homme en Irak et dans les pays voisins.

Vous pouvez soutenir notre travail en faisant un don sur le numéro de compte bancaire suivant :

**ING BANK BELGUIM**

**BE 80363151556577**

**SWIFT: BBRUBEBB**

### **Nos objectifs:**

#### *Renforcement des mécanismes des droits de l'Homme des Nations Unies :*

BAMRO est une association belge qui coopère étroitement avec des associations gouvernementales et non- gouvernementales européennes des droits de l'Homme et avec le Haut-commissariat des Nations Unies afin de rendre accessible ses mécanismes des droits humains à la portée de la société civile en Irak et ses pays voisins.

En cours de 2014, BAMRO a suivi toutes les déclarations, les ateliers et les rapports internationaux qui appellent au respect des Etats de leurs obligations internationales énoncées dans les conventions ratifiées par ces Etats y compris les dix organismes, parmi lesquels le comité des droits de l'Homme, le comité contre la torture et le comité sur les disparitions forcées. De ce fait l'assemblée générale des Nations Unies a adopté sa réforme 268 du 9 avril 2014 dans le domaine des droits de l'Homme, qui invite les Etats signataires au renforcement et à l'amélioration du respect des droits de l'Homme.

#### *Diffusion de la culture des droits de l'Homme en Irak :*

BAMRO a constaté que l'amélioration de la situation des droits humains en Irak ne peut se faire sans la participation de la société civile, et considère également que l'expérience, la compétence et l'interaction de la société civile avec le système des Nations Unies des droits de l'Homme sont des éléments primordiales pour assurer le respect ces droits sur le terrain. C'est la raison pour laquelle BAMRO a participé à de nombreuses initiatives grâce au déploiement de rapport visibles et lisibles de droits de l'Homme



et à la diffusion des différents cours de formations nécessaires pour aider la société civile Irakienne à interagir avec les mécanismes des droits de l'Homme des Nations Unies.

#### *Formations des militants des droits humains :*

BAMRO organise différents ateliers et projets sur les mécanismes des droits de l'Homme des Nations Unies, et la façon de documenter des cas individuels de violations ainsi que des cours de formation sur les droits humains qui sont directement diffusés en Irak, en Turquie et en Belgique.

Et pour une diffusion massive, BAMRO propose des formations en ligne via les réseaux sociaux afin de permettre aux intéressés d'apprendre à distance. L'inscription est possible via le site officiel de l'association [www.bamro.org](http://www.bamro.org)

#### *Auto-configuration :*

BAMRO organise différents ateliers et cours de développement humain et administratifs qui aident psychologiquement les gens à réussir dans leurs vies, éviter le risque de l'obscurantisme, construire une famille heureuse qui croit en la liberté, au pluralisme et le respect des autres, diffuser la culture, les principes de la démocratie et de la liberté.

Par conséquent, le participant obtient un certificat reconnu à l'échelle internationale lui permettant un accès facile aux formations et une facilité de travail dans certains domaines qui nécessitent des certificats administratifs. En effet le programme est une occasion d'acquérir de l'expérience dans le domaine du développement et de la gestion.

L'organisation a formé dès sa première formation du mois 10/2015 plus de 50 participants (à distance ou sur place). Selon les feedback des participants, la formation a abouti à des résultats satisfaisants.

#### *Coopération avec les projets de la société civile :*

BAMRO coopère avec diverses organisations internationales, européennes et locales des droits de l'Homme. BAMRO a récemment publié plusieurs projets sur les droits de l'Homme en coopération avec les centres régionaux locaux Irakiens.

D'autres protocoles ont été signés concernant la coopération sur le plan des droits de l'Homme, et dans le domaine de la formation. BAMRO vise, par l'aide des autres ONG à promouvoir le développement humain.

Pour plus de renseignement sur certaines coopérations, veuillez bien visiter notre site web [www.bamro.org](http://www.bamro.org)

### *Sensibilisation de l'opinion publique sur les violations des droits de l'Homme en Irak :*

BAMRO fait appel aux médias afin de sensibiliser la société civile Irakienne et informer le reste du monde des violations au sujet des droits humains en Irak et ses pays voisins. Elle cherche à fournir une vision claire et transparente des violations commises à l'égard des victimes.

**Site Web :** malgré les ressources limitées de BAMRO et les efforts exigés, la publication de site est en quatre langues à savoir : arabe, anglais, français et néerlandais.

BAMRO reste fidèle à son plan visant à faire connaître à grande échelle internationale et surtout au niveau du Monde Arabe à propos des violations commises à l'égard des victimes civiles à travers son site web.

**Site de réseaux sociaux :** BAMRO veille à renforcer sa présence sur les réseaux sociaux et les moyens de communication depuis des années.

En effet la poursuite de cet effort durant 2015 a prouvé sa pertinence et son efficacité dans la diffusion des informations sur la situation des droits de l'Homme en Irak et ses pays voisins. L'organisation utilise ces canaux de communication afin de défendre les victimes et faire entendre leur voix tout en collaborant avec d'autres organisations comme les Nations Unies. Cela inclut les déclarations des experts internationaux sur les questions et les pays qui relèvent de la sphère de compétence de l'organisation.

BAMRO considère également sa page comme un moyen de sensibilisation et d'information sur des événements de grande envergure organisés par notre organisation, les organisations des Nations Unies ou d'autres ONG.

BAMRO poste sur le compte Twitter en arabe, en anglais, français et en néerlandais et notre compte est témoin d'un grand nombre d'interactions avec le public qui nous suit sur notre compte Twitter bamroOrg.

### *Actualité et nouvelles de BAMRO:*

Le Bulletin de News concerne un rappel du public des violations commises en Irak et la diffusion de la culture des droits de l'Homme. Ce programme fournira des informations sur les victimes de violations ou d'événements liés aux compétences de l'association, ainsi que des informations générales concernant les activités des Nations Unies en matière de droits de l'Homme.

BAMRO travaille sur un projet de diffusion de ses nouvelles sur une chaîne par satellite qui prévoit son lancement prochainement et sera spécialisée en droits de l'Homme et du développement en langue arabe et aussi sur You Tube et autres réseaux sociaux.

### **Récompense de BAMRO aux militants des droits de l'Homme et du développement :**

Un prix annuel octroyé aux militants en matière des droits de l'Homme et du développement en Irak et dans le monde entier.

Le prix est décerné par un comité qui s'occupe de suivi des rapports et des activités des militants et des associations qui traitent des questions communes des droits de l'Homme.

Le prix est remis au gagnant lors d'une cérémonie spéciale organisée au siège de l'association à Bruxelles.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'encouragement et pour stimuler le militantisme en droits humains et en développement.

## Bibliographie

Numérotation	Titres	Pages
01	Le rapport	17
02	Résumé Général	18
03	Les recommandations	20
04	Chapitre 1	23
05	Rapport 1: Violation grave à Sanger ou Chankel	23
06	Rapport 2: Rapport du bureau de BAMRO en Turquie	24
07	Rapport 3: Exécution de six jeunes hommes de la province de Hawija	30
08	Rapport 4: Exécution des jeunes de la province Kirkouk	30
09	Rapport 5: Daech exécute deux femmes à Kirkouk	30
10	Rapport 6: Appel de détresse de cinq journalistes irakiens	31
11	Rapport 7: L'aviation civile en Irak tue neuf membres d'une famille déplacée	32
12	Rapport 8: Les milices appartenant à Al Hash Alshabi ont tué 120 civiles et enlevé 62 sunnites à Diyala en une semaine	33
13	Rapport 9: Touriste Yéménite arrêté pour terrorisme 16-07-2016	35
14	Rapport 10: Exécution d'un citoyen et de sa femme dans la région de Zab en Irak	36
15	Rapport 11: disparitions forcées en Irak	36
16	Rapport 12: Missiles toxiques en Irak	39
17	Rapport 13: Des responsables Irakiens impliqués dans les massacres de Barwanah et Diyala	39
18	Rapport 14: Daech préconise des violations flagrantes	44
19	Rapport 15: Daech et les milices chiites et yazidi commettent des violations des droits de l'Homme en Syrie et en Irak	45

20	Rapport 16: Tuberculose, un nouvel outil de liquidation des prisonniers irakiennes 22-12-2015	46
21	Rapport 17: Les groupes armés prennent comme cibles les sunnites	52
22	Rapport 18: L'organisation terroriste Daech appelle à l'exécution de cinq familles dans les montagnes du Hamrin irakien 14/07/2016	53
23	Rapport 19: Daech vise les cadres en Irak	53
24	Rapport 20: Violations graves contre les femmes à Kirkouk	54
25	Rapport 21: Daech appelle à l'exécution de 30 personnes près du village de Meryem Beck en Irak 14 /7/2016	54
26	Rapport 22: Daech continue à tuer les innocents (exécutions à Kirkouk)	55
27	Rapport 23: Enlèvement et meurtre du citoyen Saad KHALAF AOUAD (27 ANS)	55
28	Rapport 24: Daech appel à l'exécution de ceux qui refusent de se battre avec lui à Falloujah et les milices brûlent des innocents au Karma	56
29	Rapport 25: La région de Zab en Irak et les crimes inhumains de Daech 14/07/2016	57
30	Rapport 26: Daech continue à tuer les innocents	57
31	Rapport 27: Arrestations, meurtres et déplacements à Mouqdadiyah	58
32	Chapitre 2	72
33	Rapport 1: Taux élevé de divorce et de mariage des mineurs dans le gouvernorat de Dhi Qar	72
34	Rapport 2: Enfant Amir kusay modèle de la souffrance des enfants irakiens 19-02-2016	75
35	Rapport 3: La gale menace les écoles irakiennes 14-07-2016	76
36	Rapport 4: La souffrance des enfants de la secte El Mandaiya en Irak 29-04-2016	77
37	Chapitre 3: les activités de BAMRO	81

38	Activité 1: Célébration du nouvel an en Irak dans le gouvernorat de Nassiriya	81
39	Activité 2: Participation à la Conférence sur les droits de l'enfant	81
40	Activité 3 : Aide aux réfugiés	82
41	Activité 4: L'activité sociale par les jeunes irakiens	82
42	Activité 5: Visiter la maison pour la protection d'enfants orphelins	83
43	Activité 6: Visite de l'équipe BAMRO au camp de réfugiés à Bruxelles le 8/09/2015	83
44	Activité 7: Visite des camps de réfugiés en Irak	84
45	Activité 8: Les membres de l'organisation belge disent NON au racisme et OUI à l'humanité	85
46	Activité 9: Participation à une conférence pour la protection de la coexistence pacifique et communautaire en Iraq	86
47	Chapitre 4: Cours et ateliers	87
48	Concours de couture métrage	89
49	Les annexes	91



**B.A.M.R.O.**  
RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.

Tel: +32 (0) 27322568

www.bamro.org

bamroorg

Fax: +32 (0) 27322564

info@bamro.org

bamroorg

+32465689753

Boulevard Louis Schmidt 10  
Etterbeek 1040 Bruxelles

## Dictionnaire et Terminologie utilisée dans BAMRO :

<b>Premièrement: les concepts liés aux droits</b>	
Conseil des droits de l'Homme	HRC
Le Comité des droits de l'homme	HRCTEE
Comité/Convention contre la torture	CAT
Le pacte international relatif aux droits civils et politiques	CCPR
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes Contre les disparitions forcées	ICPPED
Comité sur les disparitions forcées	CED
Fondation nationale pour les droits de l'homme	NHRI
Premier Protocole facultatif relatif aux droits civils et politiques	ICPR-OP1 Pacte international
Protocole facultatif à la Convention contre la torture	OPCAT
Complète-Examen périodique	UPR
Cour pénale internationale	CPI
Le Groupe de travail sur la détention arbitraire	WGAD
Groupe de travail sur les disparitions forcées	GTDFI
Rapporteur spécial sur la question de la torture	SRT
Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires	SUMX
Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits humains	HRD
Rapporteur spécial sur la liberté d'expression	FRDX

Rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et le droit d'être en liberté d'association	FPAA
Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats	IJL
Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité la justice et des garanties de non-répétition	SRTruth
Le mécanisme national de la prévention contre la torture	NPM
<b>Deuxièmement : Acronymes des Nations Unies :</b>	
La note verbale contient l'information liée à un cas individuel déposé par BAMRO à l'un des comités spéciaux des Nations Unies.	
Fichier individuel sur l'une des victimes des violations des droits de l'Homme.	
Le traité de Rome qui a créé le Statut de la Cour Pénale Internationale	
La liste des questions concerne la contribution de la société civile à la liste des questions préparées par le comité contre la torture ou le comité des experts des droits de l'homme ou le comité sur les disparitions forcées concernant l'application des accords et les recommandations des deux comités par les pays adhérant à ces traités.	
Rapport ombre: déclaré par les organisations de la société civile au comité de défense contre la torture ou le comité des droits de l'Homme ou le comité des disparitions forcées à propos de l'application des accords.	
Rapport de suivi: déclaré par les organisations de la société civile au comité de défense contre la torture ou le comité des droits de l'Homme ou le comité des disparitions forcées à propos de l'application des accords et recommandations de la part des pays membres de du traité.	



## Le rapport

Ce rapport contient quatre chapitres contenant un certain nombre de rapports, des activités ainsi que des annexes des statistiques observées par l'organisation.

Le premier chapitre concerne les violations des droits de l'Homme ayant une dimension politique commises par l'organisation terroriste (Daech) ou par les forces d'El Hajd Achaabi ou par les groupes de sécurité appartenant à l'Etat et par d'autres groupes armés.

Le deuxième chapitre concerne les violations des droits de l'Homme ayant une dimension sociale et culturelle. Ces violations dans la plus part des cas ne sont pas intentionnels mais leur pratiques ont abouti à des violations des droits de l'Homme comme le mariage des mineures ou des situations qui ont privé les enfants de leurs droits fondamentaux en les obligeant à vivre dans des conditions de vie très dur à cause de la situation critique de la région.

Le troisième chapitre concerne les activités médiatiques et culturelles de BAMRO dans plusieurs régions en Irak ou à l'extérieur comme en Belgique ou se trouve son siège.

Le quatrième chapitre concerne les sessions de formation dans le domaine juridique et de développement organisé par BAMRO. Ce sont des sessions de formation dans le domaine de développement humain qui visent à sensibiliser les participants sur l'importance du respect des droits de l'Homme.

Le rapport contient des annexes concernant les statistiques des violations des droits de l'Homme.

## Résumé général

Le présent rapport a été établi par l'organisation internationale belge des droits de l'Homme et du développement durant l'expansion de l'Etat Islamique (Daech). Il décrit et reflète la mauvaise condition de vie du peuple irakien et/ou dans les pays voisins à cause de l'extension dramatique de ce mouvement terroriste. Cette extension a aggravé la situation de vie des personnes en leur privant de leurs droits humanitaires que les conventions internationales leurs garantissent.

Le rapport indique la violation importante, cruelle et dramatique du droits humanitaire commises par des groupes terroristes, en première position l'Etat Islamique (Daech) et les groupes armés sous le régime du gouvernement irakien sous différentes appellations avec ses différents groupes et factions. Daech et les groupes armés ont exécuté illicitement en procédant à l'élimination physique, les disparitions forcées, l'expulsion des citoyens de leurs régions. Il était précisé que certaines violations ont été systématiques et atteignirent même le degré de crimes contre l'humanité.

Le rapport couvre la période où Daech a commis des meurtres prémédités et délibérés selon des verdicts terroristes contre toute personne qui travaille, collabore avec le gouvernement ou bien ses alliés, mêmes les journalistes ne furent pas épargnés et furent exécutés d'une manière sélective, ceux qui condamnèrent et dénoncèrent leurs violations des droits de l'Homme et leurs crimes contre les citoyens résidant dans les régions sous sa dominance. Daech a aussi ciblé ces régions avec des gazes toxiques interdites par les conventions internationales.

D'autres violations des droits de l'Homme ont été perpétrées par les groupes armés régis par le gouvernement. L'organisation prouve bel et bien la véracité de ces incidents criminels dirigés et supervisés par des responsables irakiens, comme était le cas de Barwanah et Dyala. Le ciblage sectaire a touché par ses opérations criminelles à grande échelle des minorités religieuses comme Saibia et Iziria.

Le contenu du rapport dévoile aussi certains cas sociaux phénoménaux liés à la femme et l'enfant : l'augmentation de taux de mariage des filles mineurs, l'accroissement du divorce dans le gouvernorat DIKAR ANNASIRIA et certains cas étranges de suicides chez les enfants dû au dénuement précoce de la maternité ou de la paternité. Le cas aussi de la tuberculose dans les prisons irakiennes comme un outil de liquidation des personnes.

La dernière partie du rapport indique les activités des membres de l'organisation et les participations effectuées en Irak aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur afin de renforcer son rôle dans la protection de la société contre les violations des droits de l'Homme et sensibiliser les gens sur l'existence de ces droits, des instruments et des conventions internationaux qui les soutiennent et garantissent.

Ces activités ont insisté sur le but de relever le niveau de qualification et de développer les capacités humaines de la société Irakienne pour participer à créer une société qui croit à la cohabitation humaine et les principes de démocratie et succession du pouvoir. Par ailleurs, d'autres activités sont liées aux opérations de secours dans les camps des réfugiés irakiens, visites des orphelinats et camps des réfugiés dans les pays voisins. De plus, l'organisation travail dans le domaine de l'entraînement et la qualification à travers des formations et des ateliers de travail dans le domaine du développement personnel, des droits de l'Homme, leurs valeurs, et ses rôles dans la protection et dans le développement de la société. Enfin, la dernière activité est liée à l'aspect médiatique et journalistique de l'organisation.

Le rapport présente un nombre important de recommandations qui peuvent limiter et empêcher les violations commises au cas d'application des ces solutions.

L'organisation souhaite que le présent rapport projette une image lucide de ce qui se passe en Irak et dans les pays voisins de toute ces séries de violations des droits de l'Homme et la destruction systématique du pays et le déchirement de l'étoffe sociale de la société irakienne. Il essaye à part égale à réveiller les consciences dans la communauté internationale pour la prévention et la lutte contre les phénomènes contraires aux conventions internationales.

## Les recommandations

Pendant les dernières années, l'Irak a connu plusieurs violations graves des droits de l'Homme. Nombreux sont les acteurs de ces violations et crimes dont l'Irak et tous ses groupes religieux, idéologiques, doctrinaux et ethniques étaient victimes.

En l'état actuel dramatique, l'organisation internationale belge des droits de l'Homme et du développement présente son rapport de l'année 2015 sur la continuation de ces violations qui contient des recommandations pour les décideurs dans un cadre international et local visant à soutenir et maintenir la protections des droits de l'être humain en Irak qui est été privé de sa liberté et dépourvu de sa dignité.

### Recommandations pour la communauté internationale :

1. L'organisation demande à la communauté internationale de protéger les civiles des groupes terroristes et obliger le gouvernement irakien à procéder par élimination et désamorcer les groupes terroristes et impliquer la communauté locale irakienne dans la prise de décision;
2. Engager le gouvernement Irakien à respecter les normes internationales en matière de procès, réformer le code pénal et à abolir la peine de mort en Irak;
3. Aider le gouvernement irakien à constituer une armée formée de toutes les forces gouvernementales, à dissoudre les milices armées et interdire le port visible d'armes à l'exception des institutions militaires et policières;
4. Aider le gouvernement à constituer les services de police et assurer la formation des agents de police qui représentent tous les Irakiens de même pour les institutions judiciaires, la formation des magistrats, la réforme de l'appareil judiciaire et garantir son indépendance.

### Les recommandations pour le Gouvernement irakien

1. L'organisation demande au gouvernement d'approuver et ratifier les traités internationaux en matière des droits de l'Homme immédiatement et parmi lesquels le protocole facultatif contre la torture et les deux autres protocoles additionnels susmentionnés qui

- se rapportent au pacte international relatif aux droits civils et politiques;
2. L'organisation souligne l'importance d'appliquer le système principal de la cour pénale internationale de Rome par le gouvernement;
  3. Mise en place de la constitution du pays et la révision des actes qui ne s'accordent pas avec les traités internationaux des droits de l'Homme;
  4. La réforme des institutions de services de police et des institutions judiciaires pour garantir la protection des civiles dans les prisons, dans les centres et dans les lieux de détentions. L'amélioration touche également l'administration des lieux de détention pour assurer et préserver les civiles et que leur arrestation soit légitime, ne soit pas pour des raisons insuffisantes et contestables et qu'elle ne dure pas plus de vingt-quatre heures (24H);
  5. L'administration des établissements pénitentiaires est tenue à libérer les détenus sans les présenter en justice depuis de longues années. Indemniser les victimes de prisons en cas de présomption d'innocence;
  6. Rétablir des prisons, fournir des services de soins de santé et lutter contre les maladies contagieuses dans les prisons comme la tuberculose;
  7. Mener des enquêtes approfondies à propos des violences et présenter les auteurs et les responsables de ces crimes devant les tribunaux;
  8. Le gouvernement doit assurer la sécurité des gens et les protéger contre ces milices armées et poursuivre les criminels en justice;
  9. La promulgation et l'adoption de nouvelles lois pour préserver les droits de la femme et de l'enfant et interdire le mariage précoce des filles mineures;
  10. Protéger la liberté d'expression, mettre à l'abri les journalistes et ne pas les entraver à accomplir leurs missions journalistiques;
  11. Assurer l'action des institutions chargées de la protection des droits, ainsi que ses fonctionnaires qui dénoncent, signalent et surveillent tout abus grave et toute violation des droits de l'Homme;
  12. Garantir le droit des rassemblements et des manifestations d'une manière pacifique et protéger les manifestants. Former les agents de polices pour mieux gérer ce genre d'événements;

13.L'organisation incite toutes les parties politiques à constituer un gouvernement et un consensus national qui représente les iraqiens pour établir la paix et la protection des civiles iraqiens contre les agressions commises par les organisations terroristes et les groupes armés;

14.L'organisation demande au gouvernement iraqien la transparence, la lutte contre la corruption, le népotisme, et le favoritisme et de soumettre tous les accusés de corruption à la souveraineté de la loi et à un procès équitable.



**B.A.M.R.O**  
*RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.*



**B.A.M.R.O**  
*RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.*

Tel: +32 (0) 27322568

[www.bamro.org](http://www.bamro.org)

[bamroorg](https://www.facebook.com/bamroorg)

Fax: +32 (0) 27322564

[info@bamro.org](mailto:info@bamro.org)

[bamroorg](https://www.twitter.com/bamroorg)

+32465689753

Boulevard Louis Schmidt 10  
Etterbeek 1040 Bruxelles

# I. Chapitre

## Les rapports

L'organisation a tenu à exprimer la vérité avant toute chose, c'est un rapport caractérisé par la crédibilité, la diversité et la globalisation. Les faits ne sont pas basé sur un côté juridique uniquement sans aborder les autres aspects.

L'organisation observe les violations des droits humains commises sur des bases politiques, culturelles ou sociaux.

### Rapport 1

#### Violations graves à Sanger ou Chankel

Le 25.11.2015 l'organisation belge des droits de l'Homme et du développement BAMRO et l'organisation de l'observatoire juridique ont annoncé un appel urgent au rapporteur spécial des cas d'exécution extra judiciaires et au rapporteur spécial concerné par la promotion de la vérité et de la justice afin de garantir l'arrêt des violations qui ont eu lieu dans les villes de Sanjar ou à Chankal en Irak.

Des témoins ont rapporté à BAMRO les violations qui ont eu lieu dans des villes habitées par des arabes : le massacre commis contre le père et son fils à Sanjar ou ils étaient encerclés lors de l'occupation par Daech du gouvernorat de Mossoul l'année dernière. Certains habitants de Sanjar ou Chankal ne peuvent pas quitter les villes suites à l'occupation du gouvernorat de Mossoul et ses environs par l'organisation terroriste Daech. Les habitants n'avaient aucune chance pour quitter la ville surtout les enfants et les personnes âgées.

Après la libération de Sanjar ou Chankal par les forces kurdes, des milices armées Yazidie sont entrées dans les deux villes et les villages habités par les arabes, et les faits suivants ont eu lieu :

Le lundi 23 novembre 2015, ils ont demandés à un homme et son fils de 10 ans d'expliquer les raisons pour lesquelles ils ont resté dans la ville. Le père a répondu : nous avons été encerclés et nous n'avons pas pu quitter. Les milices armées Yazidie ont directement exécuté le père et le fils devant les forces bechmerka kurdes.

Un témoin a rapporté ses faits et a déposé une plainte auprès de BAMRO. Ces milices ont incendié des maisons et des magasins ainsi que des mosquées appartenant aux réfugiés qui sont rentrés dans leurs maisons suite à la libération de cette région de l'occupation de Daech. La majorité de ses réfugiés étaient surpris de voir leurs maisons, magasins et mosquées incendiés.

Un appel urgent a été lancé pour ouvrir rapidement une enquête. Pour cette raison BAMRO a demandé une intervention rapide et l'envoi des commissions des Nations Unies afin de sauvegarder la paix sociale et de garantir le retour des réfugiés dans leurs villes libérées.

## Rapport 2

### Rapport du bureau de BAMRO en Turquie

#### L'organisation terroriste Daech tue les journalistes. Informations inquiétantes émanant de la zone de conflit

Pendant la période du 3 mai 2014 au 3 mai 2015, des assassinats des journalistes irakiens et étrangers ont eu lieu, 34 journalistes et photographes ont été tués ou blessés, et plus de 27 autres étaient kidnappés lors de l'occupation de Daech d'une partie importante du pays où travaillaient des journalistes locaux et étrangers.

Suite à l'occupation de cette région par Daech en juin 2014, les autorités gouvernementales ont adopté des mesures concernant le travail des médias et des services internet. Les responsables de sécurité et de l'information ont coupé le service d'internet dans la majorité des provinces irakiennes et ont intensifié le contrôle des chaînes de télévision par satellite et les agences de presse. De plus, ils ont bloqué les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Skype et WhatsApp. Parmi les cas: le manque de sécurité, des assassinats des journalistes et des empêchements d'autres journalistes à travailler dans plusieurs régions du pays ont rendu la couverture journalistique des événements très difficile. Cela a donné l'occasion à des journalistes extrémistes de couvrir les événements avec des informations contradictoires. Ceci a eu comme conséquences d'affaiblir la confiance envers les vrais journalistes qui y sont restés.



Suite aux agressions à l'encontre des institutions médiatiques et des journalistes par Daech, l'agence de l'information et de communication a publié le 18 juin 2014 une liste contenant les recommandations qui doivent être respectées par les médias et des décisions pour arrêter des émissions et de fermer certains bureaux arabes ou locaux comme Al Baghdadiya et Babiliya, El Arabiya et El Jazeera et le journal Echarh El Awsat.

L'ancien gouvernement Irakien a exécuté des ordres d'arrestations contre des journalistes et des activistes conformément à l'ancienne législation qui exagère dans la répression de ce qu'ils appellent « les crimes d'éditions ». Ils limitaient la liberté de la presse selon le régime dictatorial et répressif de l'ancien régime irakien, ce qui est contraire à l'actuelle constitution.

Parmi les exemples de ces législations, la loi pénale numéro 111 de l'année 1969 qui punit les infractions dans le domaine de la presse d'une façon très dur.

Les articles 81,82,83,84,201,202,210,211,215,225,226,227,403,433,434 de la loi pénal punit par l'emprisonnement et par des amendes ou les deux à la fois ceux qui sont condamnés pour avoir commis des infractions journalistiques. La loi punit par exécution certains infractions ou à l'emprisonnement à vie, tous ceux qui insultent le président, le parlement ou le gouvernement et condamne ceux que insulte les tribunaux, les forces armées, les autorités publiques ou les agences gouvernementales d'une peine de prison de 7 ans. Ces législations sont des infractions commises par le régime dictatorial et leurs applications limitent la liberté de la presse et la liberté d'expression.

Le travail de la presse et l'utilisation des caméras sont toujours considérés comme une affaire très difficile et les autorités limitent les mouvements des journalistes par l'accompagnement des militaires et des responsables de la sécurité dans toute les villes irakiennes et souvent les journalistes sont interdits de filmer et de couvrir les événements sans obtenir un accord préalable des autorités responsables de la sécurité, et ce malgré la décision de premier ministre irakien monsieur Hayder El Abadi qui met fin au contrôle militaire des équipes des médias.

Dans un autre cas, des tentatives de contrôle de l'information et de l'absence de transparence dans les institutions de l'Etat, certains institutions officiels essayent de contrôler la diffusion libre des

informations, limitent le niveau de connaissance des citoyens et les réseaux internationaux d'internet dans le pays, et adoptent d'autres lois qui limitent les libertés notamment la liberté d'expression.

Des organismes officiels et militaires tentent de contrôler et de limiter la liberté de la presse en collaboration avec l'agence de communication et de l'information qui est une agence indépendante et qui fournit des efforts continus pour limiter la diffusion des informations et contrôler l'internet en collaboration avec le ministère des communications.

Les autorités de sécurité en collaboration avec le Ministère des communications ont interdit 20 sites d'information le 15 juin de l'année dernière. Mais ils ont levé l'interdiction de la plus part des sites électroniques sauf El Baghdadiya, El Baghdadiya news et le site de la chaîne El Arabiya et le site de l'agence El Krtas News sans donner des explications logiques.

Pendant ce temps, le régime terroriste de Daech a exécuté les crimes les plus horribles à l'encontre des journalistes dans les zones qu'il contrôle et a poursuivi les journalistes qui se cachent dans la région et a réussi à enlever 27 journalistes à Tikrit et à Mossoul, et l'agence de contrôle de la liberté de la presse a notifié la publication de Daech des déclarations signées par le caché de l'Etat Islamique contenant des ordres envoyées à ses membres pour liquider les journalistes qui se trouvent dans les deux gouvernorats et de mettre la main sur tous leurs équipements par ce qu'ils ont noircis l'image de l'Etat Islamique en faveur de gouvernement irakien.

L'organisation extrémiste a exécuté trois journalistes irakiens :

Le 6 septembre 2014, le journaliste Raad Mohamed El Ajzaoui qui travaillait comme caméraman dans la chaîne Samma Salah Edine a été exécuté quelque semaine après avoir été kidnappé de village Samera à l'est de Tikrit.

Le 19 février 2014, le correspondant de la chaîne Samma Mossoul Monsieur Kayes Talal a été exécuté par balle au centre de la ville.

Le 28 avril l'organisation terroriste a exécuté le journaliste Ethair El ALI après l'avoir enlevé d'un café dans la région Adawassa au centre de la ville alors qu'il téléphonait à des agences de presse pour leur donner des informations.

En juin 2014, l'organisation terroriste à Mossoul a arrêté 50 journalistes. De plus ils sont arrêté 14 journaliste après avoir perquisitionné leur maisons dans différents quartiers de Mossoul. Ces arrestations ne se sont pas limitées à des journalistes mais aussi à des techniciens travaillant comme ingénieurs de sons et de montage et dans l'administration.

Selon les statistiques de l'observatoire de la liberté de la presse, Daech continu à détenir huit journalistes à Ninawa et la plus part parmi eux étaient kidnappés le 10 juin 2014 parmi lesquels le journaliste écrivain Fadhil El Hadidi, le journaliste Mohand El Aakidi, le caméraman Ali Anoufali, la présentatrice Maysaloun El Jawadi de la chaîne de télé El Mosaliya et l'écrivain Djamel El Masri.

L'organisation terroriste a aussi enlevé trois correspondants fin décembre 2014: Monsieur Mohamed Ibrahim et son frère Mosaab de l'agence Ayoun El Ikhbariya ainsi que le correspondant de la chaîne El Mouselya Fadiya Abdealziz Mahmoud. Les risques ne se sont pas limitées à la région sous contrôle de Daech mais les batailles pour la libération menées par les forces irakiennes et les forces de la coalition internationale dirigées par les Etats Unies contre l'organisation terroriste ont eu comme résultat 34 morts et blessés parmi les journalistes.

En octobre 2014, le caméraman journaliste Imad Amer Elatoufi a été tué dans une explosion visant la voiture de chef de la police d'Al Anbar monsieur Ahmed Sadak alors qu'il l'accompagné pour couvrir les affrontements avec Daech. La chaîne de télé El Anbare et autres chaînes diffusent les films photographiés par monsieur Latoufi puisque il était le seul journaliste militaire dans les zones de combat.

Le 23 janvier, le journaliste de la chaîne ALGHADIR Ali AL ANSSARI a été tué durant le conflit entre les forces de sécurité irakiennes et Daech à la province Diyala.

Le 9 août, la journaliste kurde DENIZ FORAT est morte après une blessure grave à cause des éclats d'obus dans un camp près de la ville MAKHMOUR durant le conflit entre les forces kurdes BICHMARKA et des organismes terroristes.

Le 14 juin 2014, des gens armés ont attaqué un groupe de journalistes de la chaîne ALAHD dans la province Diyala durant leur mission de couvrir

les opérations armées pour libérer la région ALADIM. Cela a causé la mort de l'un d'eux, le photographe KHALID ALI HAMADA.

Le 20 décembre, le journaliste NOUZAD MOHAMED a été tué dans la région KHOURMAL de la province SLIMANIA.

Le 15 mars 2015, Daech a exécuté le journaliste du journal Mossoul ALYAWM, Ahmed HASKO par balle à MOUSSEL. Le journaliste était accusé d'avoir contacté et communiqué avec des médias publics.

Durant la phase entre le 3 mai 2014 et le 3 mai 2015, l'organisme de liberté des journalistes a remarqué que la plupart d'eux ne respectent pas les conditions de sécurité de travail. Les journalistes ne portent pas les vestes et casques de protection ce qui causera des blessures graves lors des conflits entre les forces irakiennes et Daech.

Parmi les journalistes blessés:

- Journaliste de la chaine ALHORA, MAITHAM CHIBANI et photographe MAITHAM KHAFAJI, durant les conflits des forces de sécurité dans la région de JORF SAKHR au nord du BABEL;
- Journaliste de la chaine AFAK, HAIDER NASSIF et photographe Ahmed KHADIR;
- Photographe de la chaine ALFORAT, Ali RACHID.
- Journaliste de la chaine AL IRAKIA, HAIDER CHAKOR, durant les opérations de libération de la région BIJI;
- Journaliste de la chaine AL IRAKIA, MOSTAFA HAMID et le photographe KOSAI SAHIB, le 23 janvier 2015 dans la région de MANSSOURIA ALJABAL au nord de Mouqdadiyah.
- Journaliste LAITH AHMED, dans la région MKICHIFA au nord de la ville SAMARAE;
- Journaliste Ali JAOUAD et photographe ALI MOFTEN, le 26 décembre dans la région TEKRIT
- Journaliste de la chaine ALGHADIR AHMED BADIRI, dans la région ALAM
- Photographe de la Chaine ICHRAK Ahmed HATTIM dans la région d'ISHAKI.

Le journaliste irakien MOCHRIK ABBAS, directeur de l'organisation "BAYT IALAM IRAKI" qui s'occupe des journalistes annonce que "les

bureaux de médias doivent assurer la sécurité des leurs journalistes et doivent considérer cette tâche comme prioritaire. Il faut que ces bureaux assument leurs responsabilités envers leurs journalistes, soit au niveau des accidents qui arrivent à cause de l'absence des matériels de protection ou le manque de formation adéquate qui préparent le journaliste aux problèmes liés aux zones de conflits durant son travail". Le journaliste ajoute que les forces d'armée et de sécurité doivent aussi assurer leur part de responsabilité en protégeant le corps médiatique durant ces conflits.

ABBAS parle d'autre côté de "la complexité des zones de conflits. Il n'y a pas des parties bien déterminées mais des zones compliquées et dangereuses. Le travail des journalistes dans ces conditions nécessite plus de précautions".

Selon les statistiques de l'organisme de liberté des journalistes depuis 2003, 280 journalistes de différentes nationalités ont été tués en Irak dont 169 journalistes et 67 assistants médiatiques. D'autres cas d'agression ont été enregistrés, le cas des 74 journalistes qui ont enlevés et tué pour la plupart d'entre eux.

Daech a enlevé huit journalistes, parmi eux:

- L'écrivain et le journaliste FADIL HADIDI.
- Le journaliste MOHANED AKIDI
- Le photographe et journaliste ALI NOUFALI
- Présentatrice MISLOUN JAOUADI, chaine ALMOUSSILIA
- L'écrivain journaliste JAMEL MASSRI
- Journaliste MOHAMED IBRAHIM, chaine AIN IKHBARIA
- Photographe MOSAAB IBRAHIM, chaine AIN IKHBARIA
- Journaliste ABDELAZIZ MAHMOU, chaine ALMOUSSILIA

Daech n'était pas le seul danger présent pour les journalistes. L'organisme de liberté pour les journalistes a enregistré d'autres cas de violations commis par les autorités de sécurité.

## Rapport 3

### Exécutions de six jeunes hommes de la province de Hawija

L'organisation belge des droits de l'Homme a indiqué que l'organisation terroriste a appelé à l'exécution de six jeunes hommes de la province de Hawija, dans la province irakienne de Kirkouk, après avoir tenté de s'échapper des zones hors de son contrôle, et l'exécution des deux sur le site archéologique du village d'Al-Mahooz qui date de la civilisation romaine. Les quatre autres ont été exécutés dans la province de Hawija. Nous avons pu identifier l'un d'eux, Abdullah Ahmad al-Jubouri du village de Tal Ali.

L'organisation BAMRO a documenté le 2 juin 2016 que l'organisation terroriste a appelé à l'exécution de Hussein Khattab Jabara 50 ans, Ahmed Abdullah Khatab 20 ans, Basim Ibrahim Jasim 28 ans, Saad Mahdi Tah 30 ans qui ont été accusés de rébellion contre les lois de l'organisation terroriste. Notre organisation a constaté aussi les conditions inhumaines dans la province de Hawija en raison du contrôle de l'organisation terroriste comme le manque de médicaments et de nourriture et l'incapacité des civils à partir à cause d'avoir peur de la mort.

## Rapport 4

### Exécution des jeunes de la province Kirkouk

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement BAMRO a reçu une plainte des proches des victimes concernant Ahmad Chalal, du village d'Helwa de la province irakienne de Kirkouk, de Marwan Hasan al-Sultan du côté Abbasi de la province de Kirkouk, Walid Ahmed Saleh du côté de Zab dans la province de Kirkouk. L'organisation terroriste a appelé à leur exécution le vendredi soir, le 18 décembre 2016, sur la base de l'opposition à l'organisation .

## Rapport 5

### Daech exécute deux femmes à Kirkouk

Notre organisation a été informée que le groupe d'Etat Islamique (Daech) a exécuté le matin du mercredi 13/01/2016 madame Hanane Ahmed Hussein âgée de 31 ans en public. La victime habitait la ville de Kirkouk et était mère de deux enfants.

Son exécution selon Daech est une réponse au refus de son époux de collaborer avec eux. Suite à la fuite de ce dernier, Daech a donc attaqué son domicile après minuit et enlevé la victime en présence de ses deux enfants âgés de 5 et 3 ans.

Daech a également exécuté ce même jour une deuxième victime Bouchra Hassouni âgée de 63 ans pour des raisons de différences ethniques.

L'organisation a adressé un appel d'urgence à la commission des droits de l'Homme pour intervenir et rendre justice aux victimes.

## Rapport 6

### Appel de détresse de cinq journalistes irakiens

Objet : Rapport de suivi

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement BAMRO a reçu une plainte de la part d'un groupe de journalistes irakiens qui ont reçu des menaces de mort parce qu'ils exercent leurs fonctions.

BAMRO a précédemment publié un rapport sur ce que subissent les journalistes en Irak. Le nombre de journalistes ayant reçu des menaces de mort en Irak entre le 07/2015 et 09/2015 a atteint 79. Tous ont été enregistrés par BAMRO et leur nombre est toujours en augmentation suite au mouvement populaire que connaissent quelques provinces irakiennes qui réclament de façon pacifique des droits légitimes, que leur garantissent le droit interne et les mécanismes des Nations Unies.

Parmi les 79 plaintes enregistrées, cinq journalistes de la commune de Bassorah sont toujours menacés :

1. Mr. Mohammad Katee ASWAD: employé à Masar TV
2. Mr Haidar AL HALFI : correspondant à Charkia et Baghdadia TV

3. Mr Chihab AHMAD : animateur à Bassorah radio et membre de l'observatoire des droits de l'Homme

4. Mr Niama ABDELRAZZAK: correspondant à Alalam TV

5. Mr Badr ALSSALITI : journaliste à Almarbad TV.

Ils reçoivent quotidiennement des menaces de mort, ce qui sème chez eux une grande panique et beaucoup de terreur.

Des tracts ont été distribués dans les rues de la commune de Bassorah où il a été mentionné sous leurs noms : « les ennemies de la religion » et ce en raison de l'intérêt qu'ils portent aux manifestations populaires alors que cela fait partie intégrante de leurs obligations professionnelles.

Les menaces de mort leurs parviennent sous différentes formes: Oralement, par mail et sur les réseaux sociaux. Sur les textes de menace que vous retrouverez en pièce jointe, on retrouve la phrase suivante : « si vous ne quittez pas vos postes vous serez tués de façon cruelle en plein jour » ainsi que des photos des journalistes prises lors des manifestations.

Ces photos accusent les cinq journalistes d'encourager les jeunes à se révolter. Ces journalistes, ainsi que leurs familles, sont aujourd'hui dans un état de choc. Certains d'entre eux se sont trouvés obligés d'emménager à d'autres endroits afin d'être plus en sécurité.

Suite à ces événements, BAMRO a adressé un appel de détresse en urgence au haut-commissaire des Nations Unies pour lui demander d'intervenir rapidement afin de préserver la vie de ces cinq journalistes en danger de mort et de trouver des solutions urgemment pour ces personnes et leurs familles, et réclamer au gouvernement irakien et aux autorités locales de Bassorah leur protection.

BAMRO a également envoyé un discours à la date du 19/10/2015 au Président de la commission irakienne au parlement européen (en Belgique), Mr Struan Stevenson, dans le but de trouver des solutions urgentes pour protéger les cinq journalistes en Irak.

Nous avons aussi sollicité les commissions spécialisées des Nations Unies à Genève par le biais de notre délégué à propos de ces violations contraires au texte de l'article 19, du pacte international relatif aux droits civils et politiques.



BAMRO invite les comités de l'ONU à agir rapidement pour protéger les journalistes en Irak en conformité avec les résolutions adoptées par l'ONU.

## Rapport 7

### L'aviation civile en Irak tue neuf membres d'une famille déplacée

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement appelle le gouvernement irakien et les forces de la coalition internationale à épargner aux civils les effets des conflits armés. Elle condamne fermement le ciblage des avions du gouvernement irakien le vendredi 1er juillet 2016 une famille de neuf personnes vivant dans la province de Kirkouk à Hawija, les tuant tous.

## Rapport 8

### Les milices appartenant à Al Hash Alshabi ont tué 120 civiles et enlevé 62 sunnites à Diyala en une semaine

Pendant la période du 8 au 15 mai de cette année BAMRO a constaté que l'organisation terroriste a tué 120 et kidnappé 62 civils parmi la population sunnite qui sont aux mains des milices chiites dans le cadre de la poursuite des crimes sectaires menées contre les civils sunnites dans la province de Diyala .

Les organisations des droits de l'Homme ont également documenté par les témoignages des résidents, des activistes et des responsables des droits de l'Homme de la province de Diyala que les milices chiites qui commettent des crimes contre des civils sunnites dans la province de Diyala sont les milices appartenant aux forces de la Hashd populaire et conduite par des responsables des autorités locales. Les crimes sont commis avec des voitures officielles du gouvernement et devant les yeux des agences de sécurité du gouvernement dans la province.

Les témoins parmi la population de la province de Diyala, ont déclaré que «tous les meurtres et les enlèvements qui ont eu lieu à Bakouba, Mouqdadiyah, Khalis, Balad Ruz et Kanaan ont été commis par des hommes armés portant des uniformes militaires et des bondages sur leurs têtes avec des phrases chiites (ya Housaine, Ya tharat alhusain ya zahra, YA ALI, Badr). Ils utilisent des voitures du gouvernement avec quatre roues motrices, la plupart du temps de type NISAN de couleurs blanches. Des témoins ont rapporté que le dernier de ces crimes était le kidnappe d'une enseignante Madame Abeer Um Abdul Malik avec ses deux enfants (Malik Khalid et Mustafa Khalid) du milieu de leur maison au quartier Mouqdadiyah. Les militants des droits de l'Homme dans la province de Kanaan située à l'est de la ville de Bakouba au centre du gouvernorat de Dayalis ont déclaré que les milices chiites ont largué des tracts de menace contre la population sunnite au vue de la police locale et de l'armée mercredi 13.05.2015 matin dans le quartier de Canaan, en particulier dans le quartier vert, le quartier AL Asri et le quartier militaire. Les publications contiennent une menace de mort contre les citoyens sunnites s'ils ne quittent pas leurs maisons dans les 72 heures. Les témoins ont ajouté que le même jour six maisons ont été détruites appartenant à des sunnites dans la région Altahouila.

Un membre du conseil provincial de Diyala (en anonyme) confirme que les milices chiites cherchent à vider Canaan de la population sunnite qui constitue plus de 80% de la population en menaçant de bombarder leurs maisons et que la milice "Asaeb Ahl Alhak" dirigées par Qais al - Khazali confier cette tâche à l'un de ses dirigeants à Diyala, Cheikh Mehdi Humairi en coordination avec un officier de la police Amer al - Shammari.

Les organisations des droits de l'Homme ont contacté l'un des membres de la Chambre des représentants pour la province de Diyala pour savoir s'il a plus d'informations au sujet de ces crimes.

Le membre de parlement qui préfère garder l'anonymat, a déclaré "qu'ils ont des documents et certificats confirmant que les dirigeants locaux dans la province de Diyala, y compris: Muthana al-Tamimi président du conseil provincial de Diyala, Sadiq Husseini, chef du comité de la sécurité dans la province de Diyala, ancien chef de la police le major-général Jamil al-Shammari de Diyala, Uday Alkhaddran maire Khalis, Harith al-Rubaie, directeur de Abou Saida , et l'officier Amer al-Shammari sont derrière les

meurtres religieuses qui ciblent les sunnites à Diyala et que des éléments de la protection personnels des dirigeants sont ceux qui commettent ces crimes.

Les organisations des droits de l'Homme, par la surveillance et la documentation des crimes odieux perpétré par les milices chiites soutenues par le gouvernement à Diyala, confirment que ces crimes font partie d'une campagne de l'organisation du génocide des civils sunnites, et que le silence des autorités irakiennes, en particulier la justice irakienne concernant ces crimes sont les raisons de la poursuite et de l'augmentation de ces crimes d'une façon dangereuse.

### **Un enseignant de 60ans victime de Daech:**

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a été informée par ses sources que le groupe Etat Islamique (Daech) a exécuté un enseignant (Khalil Ahmed Salih) âgé de 60 ans dans le village de Assalihia près de Kirkouk en Irak.

La victime était avec d'autres familles sur la route nationale essayant de fuir le groupe Etat Islamique Daech quand ils ont été arrêté par ces derniers qui lui ont ordonné de revenir la d'ou ils venaient.

Suite à leur refus de céder ils ont été attaqués physiquement et agressés.

La victime voulant protéger les femmes a été exécutée sur place.

Le reste des hommes et des enfants ont été transportés vers une destination inconnue quant aux femmes elles ont été abandonnées avec le cadavre de la victime.

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a envoyé une note urgente au haut-commissaire Monsieur Pablo en lui demandant d'entamer une enquête immédiate sur cet accident.

### **Rapport 9**

#### **Touriste Yéménite arrêté pour terrorisme 16-07-2016**

L'Organisation belge des droits de l'Homme et du développement a lancé un appel urgent au gouvernement irakien et au Haut-commissaire des droits

de l'Homme à Genève concernant l'arrestation du citoyen du Yémen Mohammed Naji Zubairi en Irak depuis 2006 jusqu'à nos jours.

Le mémorandum indique que le citoyen yéménite Mohammed al-Zubairi est arrivé en Irak après avoir reçu un visa valide obtenu auprès de l'ambassade irakienne au Yémen pour tourisme religieux. Il a été arrêté immédiatement après son arrivée à la frontière d'Al-Walidi. Il a été appréhendé par les forces américaines et les forces armées irakienne qui étaient présentes aux frontières. Il a été transféré après dans un camp près de la frontière en lui confisquant son passeport.

Au cours de l'interrogatoire, il a été soumis à une torture physique et psychologique comme est indiqué dans la déclaration de Zubairi à l'organisation afin d'admettre qu'il était venu se battre et non pas pour un tourisme religieux. L'enquête s'est poursuivie pendant un an sans être renvoyée devant les tribunaux ou le libérée. Le 12.07.2007, le tribunal pénal central de Karkh, a rendu les décisions suivantes :

Il n'a pas été accusé du terrorisme mais condamné à 15 ans de prison pour avoir tenté d'entrer illégalement dans le pays après que son passeport ait disparu pendant sa période de détention et de transfert entre les forces américaines et irakiennes. Ces peines ont été prises en l'absence d'un avocat et en une seule séance, contrairement à ce qui est légal. L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a signalé aux comités des Nations Unies les documents, les éléments de preuve et les raisons légales de sa publication. Dans une lettre urgente, l'organisation a demandé au ministre irakien de la Justice de rouvrir le dossier Zubairi et de permettre à l'avocat de le visiter et vérifier son état de santé.

## Rapport 10

### Exécution d'un citoyen et de sa femme dans la région de Zab en Irak

L'Organisation belge des droits de l'Homme et du développement a documenté que l'organisation terroriste Daech avait demandé l'exécution de Muhsin Salih Khidr Jadoua 48 ans et sa femme Soraya Mohammed Hassan 45 ans le 14 juillet 2016. Ils se trouvaient dans la région de Zab irakien dans la province de Hawija, province de Kirkouk en Irak. Ils les ont tués devant leurs proches sous prétexte de communiquer avec les services de sécurité irakiens et d'essayer d'échapper aux zones de contrôle du gouvernement irakien.

L'organisation a également noté la détérioration de la santé et de la situation sociale de la région surtout quand l'organisation terroriste a mobilisé toutes ses forces pour lutter contre les forces irakiennes qui se préparent à récupérer la zone.

## Rapport 11

### Les disparitions forcées

Circulaire aux comités des Nations Unies concernés : (WGEID), (CED). (CAT) (HRCttee).

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement BAMRO a reçu le 09/11/2015 une plainte de l'avocat et des familles des victimes (onze) Irakiens qui ont été détenus de façon arbitraire sans mandat judiciaire.

BAMRO a reçu par l'avocat une procuration pour les défendre.

Après avoir pris connaissance de leur lieu de détention (certaines victimes ont pu communiquer avec les membres de leurs familles et avec BAMRO via appel téléphonique) nous avons constaté qu'ils sont actuellement dans diverses prisons de la capitale irakienne Bagdad et ses banlieues.

Les initiales des victimes sont:

1. k. Q. W. Province de Babil né en 1982
2. Q. P. B. La province d'Anbar, né en 1978
3. s. A. E de la province de Diyala, né en 1966

4. j. N. B. La province d'Anbar, né en 1988
5. P. T. M. De la province irakienne d'Anbar, est né en 1975
6. b. U. B de la province irakienne d'Anbar, est né en 1986
7. m. T. E. De la province irakienne d'Anbar, est né en 1968
8. m. X. est né dans la province de Bagdad en 1987
9. Kh.v.t. Province de Bagdad est né en 1966
10. J. T. N. Province de Bagdad est né en 1957
11. T. W. Province de Bagdad est né en 1985

### **Crimes et accusations :**

#### ***Premièrement* : le crime de détention forcée:**

Les détenus ont été enlevés de force de leurs domiciles, et d'autres, lorsqu'ils étaient en visite dans certaines provinces voisines, sans aucun mandat judiciaire (toutes les informations concernant les dates, heures, et conditions de détentions sont inclut dans la note communiquée aux comités via notre délégué). Sachant que c'est contraire à l'engagement de la République d'Irak qui a signé en 1992 la Convention internationale 133/73 sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

#### ***Deuxièmement* : le crime de torture :**

Les victimes ont été soumises à la torture physique et psychologique et cela a été constaté et enregistré lors de l'appel téléphonique que BAMRO a pu avoir avec eux.

Ceci est contraire à la résolution des Nations Unies 39/46 du 10 Décembre 1984 concernant la protection des personnes contre le traitement dégradant et cruel adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 9 Décembre 1975.

#### ***Troisièmement* : la détention arbitraire :**

7 mois après la détention de certaines des victimes le gouvernement irakien continue à perquisitionner sans mandats judiciaires, et nier la présence de ces victimes dans ses prisons, malgré l'existence de documents

juridiques qui confirment cela. Ceci est une violation flagrante de la Convention internationale signée par l'Irak en 1974 et 1996.

### **Recommandations :**

Après l'exactitude des faits signalés et après la constatation des violations des droits de l'Homme commises par le gouvernement irakien et qui a atteint les victimes physiquement et psychiquement BAMRO appelle les commissions compétentes : (WGEID), (CED), (CAT) (HRCttee) à :

**Premièrement** : Prendre des mesures immédiates pour intervenir auprès du gouvernement irakien pour la libération des détenus forcés victimes de torture psychologique et protéger les victimes de la pression exercée par l'administration pénitentiaire (exemple de J. T. N. Numéro de séquence (10), qui souffre actuellement d'essoufflement grave).

**Deuxièmement** : Punir toute personne qui a causé l'arrestation arbitraire, et a ordonné la détention arbitraire des victimes.

**Troisièmement** : Pour indemniser les victimes financièrement, BAMRO (sous procuration des victimes et de leurs familles) demande au comité ((HRCttee) de garantir aux victimes leurs droits à l'indemnisation comme le prévoit la loi.

- 
- Copie pour le délégué à Genève
- Une copie pour les comités de l'Organisation des Nations Unies (GTDFI), (CED). (CAT) (HRCttee)
- Copie aux médias du monde entier

## Rapport 12

### Missiles toxiques en Irak

#### (Daech attaque les citoyens avec des missiles toxiques)

L'association internationale des droits de l'Homme et du développement BAMRO a enregistré une nouvelle violation des droits de l'Homme dont ont été victimes les habitants de TAZA KHOURMATOU à Kirkouk (dont le nombre d'habitants enregistré est de 30000).

A la date du 08/03/2016 Daech a lancé des missiles toxiques sur cette région ce qui a causé des étouffements et des asphyxies chez les citoyens.

Notre organisation a été informée que les missiles comportaient des matières toxiques dont le chlore. Les victimes ont été transportées aux hôpitaux de la ville de Kirkouk et plusieurs cas ont été enregistrés dont l'essoufflement de la bronchite, l'étouffement, des difficultés respiratoires, des rougeurs au niveau des yeux...etc. une fille de 3ans est morte à cause de ces missiles.

Comme nous le savons, l'utilisation des matières toxiques lors des guerres est interdite par les Nations Unies comme l'indique la convention de Rome.

Sur ce, l'association internationale des droits de l'Homme et du développement BAMRO a envoyé un rapport en urgence à la commission des droits de l'Homme l'incitant à intervenir pour protéger les citoyens de ces faits.

## Rapport 13

### Nos sources en Irak révèlent des preuves sur l'implication de responsables gouvernementaux dans le massacre de Barwanah à Diyala.

Une grande force de la milice Alhashd Alshabi et les forces (SWAT) du gouvernement dirigé par des responsables Irakiens ont tué 78 civils dont des vieillards et des enfants, et ont enlevé 65 autres et les ont emmenés vers une destination inconnue quand ils ont attaqué les maisons des civils dans la grande région de Barwanah au Mouqdadiyah dans la province de Diyala lundi 26 Janvier.



Certaines déclarations de témoignages des survivants, des fonctionnaires et responsables et notables de la région ont documenté le massacre de Barwanah. Ils ont confirmé que les fonctionnaires du gouvernement ont amené une grande force de la milice de Al Hashd et les forces (SWAT) du gouvernement et ont commis un massacre odieux contre des civils sunnites dans la grande région de Barwanah en tuant 78 hommes, y compris les vieillards et les enfants, et ont enlevé 65 hommes et les ont emmenés vers une destination inconnue.

Les survivants ont témoigné l'arrivée d'une force composée de plus de 40 véhicules militaires de Marque Hummer du couleur noir et des Voitures 4x4 de couleurs blancs à Barwanah après la prière du Asr le lundi 26 Janvier. Les membres des milices Alhashd portant des bandes vertes sur leurs têtes avec écriture et slogan (Ya Hussein ) ainsi que des agents des forces (SWAT) vêtus d'uniformes noirs ont commencé à forcer les civils à sortir de leurs domiciles y compris un certain nombre d'enfants âgés de 12 ans et plus, et ont attaché leurs mains en arrière menottés (les mêmes menottes utilisées officiellement par les forces gouvernementales). Par la suite, les détenus ont été conduits au centre de la ferme de la région où se trouvent des pièces utilisées pour la volaille. Un responsable des forces a demandé de diviser les hommes qui ont été chassés de leurs maisons en deux groupes. Les deux groupes ont été isolés, puis battus avec des insultes et des violences verbales, et sous les acclamations racistes répétées par les forces de (SWAT) et soldats de la milice. Puis ils ont commencé à choisir parmi les deux groupes des hommes et les ont emmenés à l'autre extrémité de la ferme pour les tuer.

L'opération d'exécutions a été poursuivi jusqu'à la nuit, puis leur dirigeants ont ordonné à l'un des soldats de se retirer, avec 65 hommes enlevés mis dans les voitures Hummer noires des forces (SWAT) du gouvernement, puis ont tiré le feu sur le reste des deux groupes. Seulement sept hommes ont survécu après ce massacre.

Comme a déclaré l'un des Sheikh des tribaux de la Grande Région de Barwanah, la force qui a attaqué leur zone et tué et enlevé les hommes et les jeunes de la région fait partie d'une filiale (Uday Alkhaddran) kadae al khalis, Harith al-Saadoun al-Dawood al-Rubaie directeur de district d'Abou Sayda. Les forces ont commis ces massacres en suivant les ordres

officiels émis par leurs dirigeants. Le Sheikh a ajouté que la plupart des personnes tuées et les personnes enlevées sont des personnes déplacées de plus de trois mois en fuite des villages de Sensel et d'autres villages qui ont connus des combats et des opérations militaires.

Les fonctionnaires de la province de Diyala, qui a demandé à ne pas être nommé dans le rapport, a déclaré que le gouverneur de la province de Diyala Amer Nostra a des documents confirmant que la force qui est entré dans la zone Bronh sous l'ordre de (Hadi al-Amiri) a été mené par des responsables locaux, des membres des milices de la foule dans la province de Diyala.

En fait les associations et les organisations des droits de l'Homme ont recueilli des informations concernant les victimes qui ont été tuées dans le massacre par des milices et les forces d'Alhashd (Swat) et ont publiées leurs noms qui sont les suivants :

Noms en Français :

1. Marwan Jassim Al-Melhem	2. Qahtan Jassim Melhem
3. Othman Jassim Melhem	Ali Ibrahim Salem
5. Khalil Ibrahim Alsouhd	6. Mohammed Khalaf Ismail
7. Adil Qahtan RAMED	8. Ali Adil Qahtan
9. Salman Nasrallah Salman	10. Hussein Karim Hussein
11. Shihab Ahmed Mubarak	12. Abdalmamoun Mahmoud Jassem
13. Maneeh Hassan	14. Hassan Maneeh Hassan
15. Salman Abbas Aliwi	16. Hassan Salman Abbas
17. Hussein Salman Abbas	18. Abdul Qader Salman Abbas

19. Nasser Salman Abbas	20. Moubarak Salman Abbas
21. Karim Salman Abbas	22. Kellan Salman Abbas
23. Hashem Hussein Salman Abbas	24. Falah Hassan Hussein Abbas
25. Tahsseen Mahmoud Salman	26. Alaa Tahsseen Mahmoud
27. Mahmoud Tahsseen Mahmoud	28. Mohamed Tahsseen Mahmoud
29. Abbas Tahsseen Mahmoud	30. Saleh Kamel Ismail
31. Allaoui Kamel Ismail	32. Mohammed Saleh Rameed
33. Abdul Mahdi Mokhless	34. Mekdad Salama Khanjar
35. Mazen Majid Hamada	36. Shoaib Kaddouri Mostaf
37. Zahid Kaddouri Shoaib	38. Ali Hashem Salman
39. Mohammed Abbas Hilal	40. Abdullah Hussein Ahmed Saleh
41. Khalid Shehab Ahmed Saleh	42. Ali Ghadir Aswad
43. Khalil Ibrahim Mohammed	44. Mohammed Ihsan Mohammed
45. Daoud Saad Attiya	46. Azam Haseeb Hamad Awad
47. Farhan Ahmed Saleh	48. Jassim Mohammed Shehab
49. Ahmed Mohammed Shehab	50. Ahmed Shehab Ahmed
51. Mohamed Shehab Ahmed	52. Alwan Shehab Ahmed
53. Maher Khalaf Mohammed	54. Hussein Abdallah

55. Adil Qahtan Khudair	56. Harith Ibrahim al-Jabouri
57. Mazen Majid al-Jabouri	58. Ibrahim Hamada
59. Khalid Aljoryah	60. Shoaib Habib al-Azzawi
61. Khalid Mahmood Ali	62. Mohammed Salman Edkik
63. Walid Hassan	64. Omar Hassan
65. Khamas Jassim al-Jabouri	66. Baraa Khamas Jassim
67. Alaa Khamas Jassim	68. Falih Hassan al-Jabouri
69. Ahmed Abbas	70. Salman Abbas
71. Alaa Khalf Mahmoud	72. Omar Harith
73. Shoaib Abdul Qader al-Azzawi	74. Hassouni al-Jabouri
75. Mustafa al-Jabouri	76. Muhammad al-Jabouri
77. Ahmed al-Jabouri	78. Qasim Amal.

A préciser également que les familles des 65 kidnappés ont déclaré qu'ils savent rien sur le sort des personnes enlevées et ils ont peur qu'ils sont déjà tués.

Leurs familles ont souligné que les personnes enlevées sont tous des civils, y compris des personnes âgées et des enfants de moins de 12 ans.

## Rapport 14

### Daech préconise des violations flagrantes

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a envoyé une note urgente auprès du Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture et les traitements inhumains en collaboration avec l'organisation Jail pour le développement afin d'intervenir pour arrêter les violations commises par l'organisation terroriste :

1. documenter des cas de recrutement d'enfants à Hawija, Riyadh, Al-Abbas et Al-Zab de manière forcée en utilisant les méthodes de dispersion et de menace, en particulier les enfants de familles pauvres. Comme cela a été documenté, le nombre des cas enregistrés par l'organisation est 300 cas des enfants de moins de 12 ans
2. L'organisation a documenté des cas de mariages des mineurs et des cas où des épouses ont été échangées contre des épouses, en particulier des familles déplacées d'autres régions, qui ne pouvaient pas rentrer dans leurs maisons à cause de l'organisation terroriste.
3. Le manque de médicaments et de vaccins pour les enfants a exacerbé la situation sanitaire. L'organisation a documenté la propagation de certaines maladies, la tuberculose et d'autres maladies de la peau. BAMRO a également documenté les cas de personnes qui ont suicidé en raison de la pression psychologique de l'organisation terroriste et de la peur constante.
4. L'organisation a documenté des exécutions de plus de 120 personnes, dont la moitié était des enfants et des femmes qui ont essayé de sortir des zones contrôlées par l'organisation terroriste. L'organisation a une liste de la plupart d'entre elles, à partir de 2 mai 2015.
5. BAMRO a documenté que quatre femmes sont mortes pendant l'accouchement entre août 2015 et septembre 2015.

L'organisation a des membres bénévoles dans ces domaines qui surveillent et documentent tout ce qui se passe et des violations continues.

## Recommandations

Nous appelons immédiatement les comités de l'ONU à intervenir immédiatement avec tous les intéressés à cet égard pour aider les personnes dans les régions de Hawija, Riyad, Al-Abbas et Al-Zab et ouvrir pour les familles des moyens sûrs pour sortir de ces zones.

## Rapport 15

### Daech et les milices chiites et yazidi commettent des violations des droits de l'Homme en Syrie et en Irak

La directrice du programme Moyen-Orient de l'Organisation belge des droits de l'Homme et du développement Bafou Manar, a dévoilé les violations du terrorisme de Daech en Irak et en Syrie en prévision d'une grande bataille contre les attaques terrestres de la coalition internationale dirigée par les États-Unis d'Amérique. Elle a révélé des informations documentées sur les violations commises par les milices chiites et Yazidi dans des zones extraites de l'organisation terroriste. Elle a également déclaré au «Khalij en ligne» la montée des représailles des Yazidiya, des Kurdes et des chiites contre la population dans les villages irakiennes et Syriens.

Elle a déclaré que l'organisation terroriste a exécuté cinq personnes, notamment le docteur Khalaf Alwan Hajim pour avoir refusé de coopérer avec l'organisation, et a ajouté que la raison du décès est le refus du médecin de la demande de l'organisation terroriste de travailler pour elle et traiter ses blessés avec quatre autres personnes, y compris un enseignant et un ingénieur. L'organisation terroriste Daech les a exécutés par un peloton de tir dans la province de Hwayja. Manar a déclaré que l'organisation terroriste menait une campagne pour marier des mineurs âgés de 13 ans et plus, à leurs combattants à Mossoul sans le consentement de leurs parents.

La directrice du programme Moyen-Orient a également parlé des représailles effectuées par les milices Yezidi et Shiite à la périphérie de Mossoul, en particulier dans la ville de Sinjar, les décrivant comme plus dangereux que les violations de l'organisation terroriste.

Elle a expliqué que les forces de Yazidi ont exécuté des milliers de bétails appartenant aux villages arabes. La milice populaire Al hached Chiite a mené un génocide massif contre les arabes sunnites dans les villages qu'ils ont repris de l'organisation terroriste Daech, en particulier à Ramadi, où ils ont exécuté des jeunes de la ville Ramadi, Salah Eddine et la périphérie de Mossoul.

Bafou a exprimé son choc face aux actions des Yazidis et a décrit ces violations de brutales: "Rien n'était épargné de ces violations, même les animaux. Ces violations ont dépassé celles de Daech. Les maisons et les mosquées sont aussi visés".

Interrogé sur le rôle du gouvernement irakien en mettant fin à ces crimes, elle a déclaré que le gouvernement irakien a été invité à plusieurs reprises à intervenir mais, en vain. Nous avons dû recourir au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU à Genève et à d'autres organisations humanitaires, et comme résultat la programmation d'une session d'urgence en mars de l'année prochain.

Elle a souligné que si le gouvernement irakien ne fournit pas de réponses à ces crimes et ces violations, des indicateurs négatifs seront mises sur lui ce qui signifie que des sanctions seront appliquées et sera privées de nombreux privilèges internationaux et placé dans la catégorie des pays qui ne coopèrent pas au niveau des droits de l'Homme. Bafou a déclaré que l'organisation terroriste a recruté des enfants de 7 ans et plus pour se battre avec eux. Elle a déclaré aussi que l'organisation terroriste Daech avait construit une fraction appelée Achbal califa pour s'entraîner à combattre et porter des armes après la suspension des cours à Raqqa en Syrie. Daech a commencé à construire des tunnels entre les villages occupés en Syrie et en Irak.

En ce qui concerne les violations des forces kurdes en Syrie, Manar Bafou a déclaré que le Parti de l'Union démocratique kurde en coopération avec les forces irakiennes kurdes dans certains villages ont commis des exécutions arbitraires en Kobani, notamment l'exécution d'un père et son fils accusés de soutenir l'organisation terroriste Daech.

Il est à noter que l'organisation terroriste a préconisé le contrôle de vastes régions de l'Irak et de la Syrie depuis le milieu de 2014, s'étendant de Raqqa en Syrie jusqu'à Mossoul en Irak. La coalition dirigée par

Washington a lancé des raids sur les bastions de l'organisation terroriste depuis la fin septembre de l'année dernière sans aucun résultat.

## Rapport 16

### Tuberculose, un nouvel outil de liquidation des prisonniers irakiennes 22-12-2015

Alors que les organisations des droits de l'Homme attendent du nouveau gouvernement Irakien la prise des mesures urgentes et l'arrêt des violations dans toutes les prisons irakiennes officielles, elles sont surprises de la poursuite des violations et la multiplicité des méthodes ainsi que les outils pour la liquidation des prisonniers. La dernière de ces méthodes et outils est de laisser les prisonniers s'attaquer par la tuberculose (TB) dans les prisons avec ces cinq types mortelles (la tuberculose, la tuberculose péritonéale, la tuberculose intestinale, tuberculose des os et la tuberculose froide).

Les autorités irakiennes ne fournissaient aucun effort sérieux pour arrêter les crimes de mauvais traitements, de torture et d'exécutions extrajudiciaires dans les prisons et la propagation de la tuberculose. Elles insistent aussi sur la poursuite des méthodes systématiques qui ont conduit à la propagation de la maladie.

Parmi les dernières victimes des prisonniers atteints par la tuberculose (TB) dans les prisons irakiennes, le prisonnier Mohammed Munther Cheikhli, décédé le lundi 5 Octobre dans la seconde prison de la justice dans le camp de la Cinquième Division dans le quartier de Kadhimiya de Bagdad, après une longue lutte contre la tuberculose (TB) suite au refus de l'administration de prison de le transférer à l'hôpital ou de lui fournir le traitement nécessaire ou même l'isoler du reste des prisonniers.

Le Centre de Bagdad pour les droits de l'Homme BCHR et l'Organisation Belge Internationale pour les droits de l'Homme BAMRO et en se basant sur des sources différentes, et après avoir écouté un nombre de témoignages de responsables de la prison ainsi que leurs médecins et les affirmations des prisonniers, leurs avocats et leurs familles, ont suivi et documenté que le ministère de justice a soutenu le travail de l'unité correctionnelle qui supervise les prisons dans le travail de répandre la maladie mortelle parmi les détenus de la prison de la première rusafa, deuxième rusafa, troisième rusafa, quatrième rusafa, cinquième rusafa et sixième rusafa, prison central Baghdad pour femmes (Alseidefor prison),



prison de la première justice, de la deuxième justice et la prison centrale de Karkh (prison Cropper à l'aéroport de Bagdad, prison centrale coronaire , prison centrale Nasiriyah, prison Bassorah, prison centrale Muthanna (prison Samawa), et les prisons centrales Hilla Antrzaan (prison femmes et prison hommes).

Elles ont documentés aussi la négligence du gouvernement Irakien pour les règles minima de traitement des détenus recommandées par l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue à Genève en 1955 et approuvé par la résolution du Conseil Economique et Social 663 C ( D -24 ) datée du 31 Juillet, 1957 et 2016 ( D -62 ) du 13 Mai 1977. Le Centre de Bagdad pour les droits de l'Homme BCHR et l'Organisation Internationale Belge des droits de l'homme BAMRO, se sont rassurés du fait que le Ministère de la Justice Irakien et son cercle correctionnel sont responsables de la propagation délibéré de la tuberculose dans les prisons et refusent de répondre aux appels des organisations des droits de l'Homme.

Le Centre de Bagdad des droits de l'Homme BCHR et l'Organisation Internationale Belge des droits de l'Homme BAMRO ont documenté ce rapport (Tuberculose, un nouvel outil de liquidation des détenus dans les prisons de l'Irak ) sur la base des violations de la loi commises par le service correctionnel irakien concernant la négligence des règles standards pour le traitement des détenus adoptés par les Nations Unies : la négligence de santé par l'administration pénitentiaire, des prisons inadéquats pour la vie humaine, le manque des services, les mauvais traitements , la malnutrition, le manque de moyens de ventilation, la non soumission des détenus au soleil, la présence des toilettes à l'intérieur des cellules et les salles qui a mené à un haut degré d'humidité, la malnutrition qui a causé la vulnérabilité des détenus, ainsi que la raison la plus importante qui est de ne pas isoler les détenus infectés des autres prisonniers ce qui a conduit à l'apparition de la maladie parmi eux.

**Propreté** : les prisons du ministère de justice irakien ne possèdent pas les kits d'hygiène qui sont indispensables à la vie, ce qui a fait de ces prisons un environnement fertile pour la maladie de tuberculose en termes de manque de l'eau adéquate aux besoins des détenus pour le nettoyage, et la baignade et les utilisations hygiéniques. Tandis que l'article 15 des Règles Minima pour le traitement des prisonniers exige la nécessité de mettre l'eau à la disposition des prisonniers, du matériel, des outils de soins et de tout ce qui est nécessaire à la santé.

Les administrations des prisons ne fournissent pas aux prisonniers les outils de rasage qu'une fois en deux ou trois mois, tandis que l'article 16 exige de mettre à disposition aux prisonniers les outils nécessaires pour prendre soin des mentons et des cheveux et il faut permettre régulièrement le rasage aux hommes.

Les autorités de la prison empêchent les prisonniers de porter leurs propres vêtements intimes et les forcent à porter ceux qu'ils distribuent en interne (vêtements de prison) faits de tissus de mauvaise qualité. L'article 17 stipule que chaque prisonnier n'est pas autorisé à porter ses vêtements doit être munis de vêtements adaptés au climat et suffisant pour le maintenir en bonne santé. Cela ne doit pas en aucun cas être humiliant ou dégradant. Tous les vêtements doivent être propres et garder en bon état. Ils doivent être changé et lavé aussi souvent que nécessaire pour maintenir la santé.

**Alimentation** : La malnutrition, le manque de nourriture, et le manque d'eau potable que fournissent les autorités de prison étaient les raisons directes pour réduire la santé immunitaire chez les prisonniers, alors que l'article 20 stipule que la direction doit fournir pour chaque prisonnier aux heures habituelles, un repas avec une valeur nutritive suffisante qui permet de maintenir sa santé et sa force, de bonne qualité, bien préparée et servie, et de fournir à chaque prisonnier la quantité de besoin en eau potable.

**Ventilation et éducation physique**: Le Ministère Irakien de la Justice continue à mettre un grand nombre de personnes dans les salles et les cellules des prisons, un nombre qui dépasse trois fois la capacité de la plupart de ces surfaces, ce qui conduit à une surpopulation. En plus, le non fonctionnement des moyens de climatisation et de ventilation, et la présence des toilettes dans les salles et les cellules sont toutes des raisons qui ont conduit à une augmentation de l'humidité et de la pollution de l'air et qui sont enfin deux principales causes de la propagation de la tuberculose. L'article 21 prévoit que tout détenu a le droit d'au moins une heure chaque jour d'exercice physique en plain air.

**Services médicaux** : Le Service correctionnel irakien ne fournit pas les services médicaux nécessaires aux prisonniers. Les administrations pénitentiaires permettent à dix prisonniers de chaque section de passer chez la division de soins médicaux un jour de chaque semaine, sachant que le nombre de prisonniers dans une section est de 450 prisonniers. L'article 24

exige qu'un médecin doit examiner chaque détenu aussitôt que possible après l'entrée en prison, et par la suite chaque fois que nécessaire afin de détecter toute maladie physique ou mentale qui pourrait infecter les autres et de prendre toutes les mesures nécessaires pour y remédier. Selon l'article 25, le médecin est responsable de superviser la santé physique et mentale des patients surveillés, et devrait les voir chaque jour et examiner tous les détenus malades. Tous ceux qui se plaignent de la maladie, et tous ceux qui marquent son attention en particulier. Et comme les administrations pénitentiaires ne fournissent pas aux détenus atteints de la tuberculose (TB) les médicaments nécessaires et ne les prennent pas aux hôpitaux ou existe des sections spécialisées, ceci favorise la transmission de la maladie de prisonniers atteints de tuberculose aux prisonniers en bonne santé. Le ministère de la justice a refusé d'autoriser l'introduction de médicaments qu'apportent leurs familles tandis que l'article 22 des Règles Minima pour le traitement des détenus stipule que les prisonniers qui ont besoin de soins spécialisés doivent être transférés vers des établissements spécialisés ou vers des hôpitaux civils. Quant en cas de présence des services médicaux dans les prisons, ils doivent être équipés du matériel, des outils et des produits pharmaceutiques approprié afin de fournir les soins nécessaires et un traitement médical correcte aux prisonniers malades, et que le personnel doit avoir une qualification professionnelle suffisante. Comme l'article 24 stipule également la ségrégation des prisonniers soupçonnés d'être infectés par des maladies infectieuses ou l'identification des déficiences physiques ou mentales qui pourraient entraver la réhabilitation. Le médecin doit présenter un rapport à chaque fois qu'il lui semblait que la santé physique ou mentale d'un détenu a été ou sera lésé par la prolongation ou par une mauvaise condition au sein de la prison.

**La tuberculose dans les prisons pour femmes:** La propagation de la tuberculose (TB) dans les prisons des femmes est de la même façon que dans les prisons des hommes. Le nombre de détenues infectés par la maladie a augmenté dans la prison centrale de Bagdad (Alseidfor prison de Bagdad) et dans la prison centrale de Hilla et dans la province de Babil. Le fait que le Ministère de la Justice n'isole pas les femmes infectées, la maladie non seulement s'est transmise vers les autres prisonnières mais aussi vers leurs enfants vu que certaines sont accompagnées de leurs bébés en prison. Pourtant, l'article 23 exige que les autorités pénitentiaires doivent prendre les mesures nécessaires pour fournir des crèches équipées

et disposantes d'employés compétents où ils peuvent laisser les bébés quand ils ne peuvent pas être accompagnés de leurs mamans.

La division des soins médicaux dans le Service correctionnel irakien (qui est responsable des soins et des services médicaux dans les prisons du ministère de la Justice) ne répond pas aux obligations légales et humanitaires comme il se doit, même si les Règles Minima pour le traitement des détenus énoncés dans l'article 26 annonce que le médecin doit régulièrement inspecter les aspects suivants et fournir des conseils au directeur sur: (A) La quantité, la qualité de la nourriture et sa préparation.(B) La discipline de maintenir l'hygiène et la propreté dans la prison et pour les prisonniers.(C) L'état des installations sanitaires, chauffage, éclairage et ventilation en prison.(D) La qualité et la propreté des vêtements de prisonniers et le matériel de leurs lits.(E) dans la mesure du respect des règles concernant l'éducation physique et du sport, spécialement quand les superviseurs ne sont pas des spécialistes.

Grâce à ce qui a été fait et documenté par le Centre de Bagdad pour les droits de l'Homme BCHR et l'Organisation Internationale Belge des droits de l'Homme BAMRO, la manière de traitement par le Ministère Irakien de la Justice de la propagation de la tuberculose (TB) dans les prisons dépasse le simple fait de négligence.

### Recommandations :

Le Centre de Bagdad pour les droits de l'Homme BCHR et l'Organisation Internationale des droits de l'Homme BAMRO recommandent les éléments suivants:

**Premièrement:** demande par le conseil irakien d'une enquête d'investigation pour le ministre de la Justice (Haider NATEQ Zamili) et le directeur général du Service irakien correctionnel (Mohammed al-Saadi) et tous les gestionnaires et les responsables des prisons en raison de la multiplication des violations et des crimes au sein des prisons irakiennes;

**Deuxièmement:** constitution d'un comité de droit de l'Homme (non gouvernemental) sous direction internationale pour contrôler et gérer tous les prisons en Irak. Ce comité doit :

1. Mener d'une équipe médicale spécialisée pour procéder à un examen urgent de tous les prisonniers dans les prisons irakiennes et

- l'isolement de tous ceux qui sont atteints d'une maladie du reste des prisonniers afin d'éviter la propagation de la maladie;
2. Fournir le nécessaire pour le traitement des patients et documenter les effets de la torture physique que les prisonniers ont subie.
  3. Création des prisons appropriés à la vie humaine et répondant aux normes internationales approuvées de détention.
  4. Mise à disposition des tribunaux et des avocats pour tous les prisonniers.

## Rapport 17

### Les groupes armés prennent comme cibles les sunnites

Communiqué urgent :

L'organisation belge des droits de l'Homme a adressé un communiqué urgent aux comités des droits de l'Homme et du développement à Genève, concernant les liquidations sectaires subis par les irakiens musulmans sunnites à la commune de Diyala le 11/1/2016.

Le communiqué contient les témoignages écrits et verbaux des familles des victimes.

Les familles des victimes ont rapportés que des individus armés ont attaqué le lundi 11/01/2016 vers 14h (heure locale) les mosquées, le marché et les commerces des sunnites.

Notre organisation a pu enregistrer à l'aide de notre partenaire l'organisation Arrasid les images qui illustrent ces faits commis à:

1. la mosquée Assouk al kabir
2. la mosquée Al kods
3. la mosquée La ilaha illa allah
4. la mosquée Almotana
5. la mosquée Alqadissia
6. la mosquée Alourfali
7. la mosquée Zanda Khatoum
8. la mosquée Jamâa al jilali
9. la mosquée Mohamed rassoul
10. la mosquée Hay Al mouallimine

Aussi, l'organisation a documenté le décès de 30 personnes et 52 blessées.

L'organisation a reçu également une plainte de la part de la famille de la victime Mohamed Kamal Saleh Annadaoui qui a été assassiné en présence de sa famille. L'organisation est en possession des photos qui démontrent la façon inhumaine avec laquelle il a été assassiné. Mme Ilham Faleh Mahmoud ainsi qu'un journaliste travaillant dans une chaîne de télévision locale ont également été assassinés. Quant à monsieur Hussein Alkhazji il a été grièvement blessé. A la commune de Chahrabane 7 individus sunnites ont également été assassinés.

Notre organisation suit avec une grande inquiétude ces faits dramatiques et tache à transmettre aux comités des droits de l'Homme des rapports quotidiens.

Nous avons également contacté monsieur Pablo Di Greve et l'avons sollicité de faire le nécessaire pour rendre justice aux victimes.

## Rapport 18

### L'organisation terroriste Daech appelle à l'exécution de cinq familles dans les montagnes du Hamrin irakien 14/07/2016

L'organisation terroriste a appelé à l'exécution de cinq familles des villages voisins des montagnes Hamrin situé entre de la province de Diyala et la province de Kirkouk. Ces familles ont essayé d'échapper à la province irakienne de Salah al-Din à cause des conditions difficiles et inhumaines qu'elles subissent. Les familles comprennent trente-trois individus, dont cinq femmes et treize enfants. Après avoir pris toutes les possessions d'argent et des bijoux en or, les corps ont été laissés dans l'une des vallées du mont Hamrin. Les terroristes ont informé leurs proches d'enlever les corps et de les enterrer et ont averti les gens des villages voisins du même sort s'ils essayaient de s'échapper des zones contrôlées par l'organisation terroriste.

## Rapport 19

BAMRO a reçu à la date du 27/11/2015 une plainte de la part des familles des victimes Fayadh Issa Jasem et Hamed Saleh Abdelkarim qui ont été décapités par Daech avec huit autres habitants du village KHAN après avoir refusé de collaborer avec le groupe d'Etat Islamique suite à leurs tentatives d'aider les autres victimes incarcérés à fuir.

Les membres des familles des victimes ont aussi informés BAMRO que les corps des victimes ont été abandonnés à l'entrée de la ville de HUEIJA.

Les familles des victimes accusent un certain A.B.L qui est l'un des membres importants du groupe État islamique.

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a adressé un communiqué à Mr Pablo De Arif l'invitant à ouvrir une enquête afin de condamner celui qui a été responsable de ces actes criminels et terroristes.

BAMRO essaie également de trouver refuges où les familles des victimes seront plus en sécurité.

## Rapport 20

### Violations graves contre les femmes à Kirkouk

L'association internationale des droits de l'Homme et du développement a enregistré à la date du 19/01/2016 que le groupe d'Etat islamique Daech a enlevé cinq femmes du village de Tal Kassiba.

Les cinq victimes qui sont de la famille du cheik Sabah ALCHAMRI ont été exposées au souk de la ville d'Alhueija. Notre équipe a également été informée que le groupe d'Etat islamique Daech a également enterré les corps de trois femmes du village d'Aljahich.

Notre organisation a sur le champ adressé un appel en urgence à la commission des droits de l'Homme afin de rendre justice aux victimes.

## Rapport 21

## Daech appelle à l'exécution de 30 personnes près du village de Maryam Beck en Irak 14 /7/2016

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a documenté que l'organisation terroriste a exécuté 30 citoyens irakiens, dont des hommes, des femmes et des enfants du village d'Al-Mahouz dans la province de Hawija dans les gouvernorats de Kirkouk, après avoir tenté de fuir à des zones en dehors de son contrôle. Ils ont ensuite été renvoyés dans un champ de mines et ont détoné.

Les noms de dix d'entre eux sont définis par l'organisation :

Chiekh Ahmed Abz 50 ans chef de village il est connu
Moayed Saber Anz 15 ans
Jassim Abdellah Jassim 60 ans
Mohamed Jassim Abdeallah 20 ans
Kossay Abdeallah Ahmed 33 ans
Saddam Houssin Ayeth
Hossin Saddam Houssin 5 ans
Salih Marouan Hassoun 48 ans
Issmail Hassoun 32 ans

## Rapport 22

### Daech continue à tuer les innocents (exécution à Kirkouk)

Notre association a enregistré à la date du 09/03/2016 l'exécution de Maouayed RAMADAN SALEM (de nationalité irakienne âgé de 34 ans) par Daech après l'avoir accusé de complicité pour avoir aidé les familles et les personnes âgées de se déplacer des camps tenus par Daech à des endroits plus sûrs.

Notre association a également enregistré l'arrestation de dix familles qui étaient en fugue de Daech.

L'association a adressé un avis d'urgence au rapporteur spécialisé dans les affaires d'exécutions hors lois l'invitant à intervenir le plus tôt possible ainsi que les commissions des Nations Unies.



## Rapport 23

### Enlèvement et meurtre du citoyen Saad KHALAF AOUAD (27 ANS).

L'association internationale des droits de l'Homme et du développement a enregistré l'enlèvement et le meurtre du citoyen Saad KHALAF AOUAD âgé de 27 ans par le rassemblement populaire armé dans la commune de Tikrit en Irak.

La victime avait fui avec sa famille le groupe d'Etat islamique Daech qui avait auparavant exécuté son père (parce qu'il travaillait dans la police irakienne) et une fois arrivé à Jabal Hamrin en direction de la commune de Tikrit la victime a été enlevé par le rassemblement populaire armé pour l'exécuté.

La victime a laissé derrière lui sa petite famille composée de sa mère, sa femme et ses trois enfants qui ont été informé qu'il sera relâché et qu'il pourra les rejoindre plus tard.

Trois jours plus tard le cadavre de la victime a été retrouvé et identifié grâce à ses habits.

L'organisation internationale des droits de l'Homme et du développement a donc adressé un appel d'urgence au rapporteur spécialisé dans ces affaires à Genève l'incitant à intervenir ainsi que les commissions des nations unies pour venir en aide à la famille de la victime.

## Rapport 24

### Daech appel à l'exécution de ceux qui refusent de se battre avec lui à Falloujah et les milices brûlent des innocents au Karma

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a confirmé l'exécution de quatre hommes emprisonnés à Falloujah vendredi soir 27.05.2016 et qui ont refusé de se battre dans les rangs de Daech :

- Houssin Mohamed El Issawi, 49 ans
- Mohamed Raad El Jamili, 55 ans
- Salim Khamis El Jmili, 37 ans
- Mohamed Khamiss El Jamili, 40 ans

Ils ont été exécutés sur le marché de Falloujah. Leurs parents ont déclaré à l'organisation que les victimes ont été enlevées trois jours avant leur

exécution et soumis à des tortures psychologiques et physiques avant d'être exécutées.

Pour sa part, l'organisation a documenté que la foule chiite a brûlé dix magasins d'alimentation générale et a pillé leurs contenu dans le Karma. Les commerçants ont déclaré que leurs magasins et leurs environs n'étaient pas témoins d'opérations militaires et que les pillages et les vols ont eu lieu délibérément.

BAMRO a demandé au gouvernement irakien d'éliminer les milices sectaires de ces batailles pour éviter les meurtres sectaires et a souligné la nécessité de débarrasser les civils de l'organisation terroriste et la protection des milices sectaires innocentes afin de ne pas répéter ce qui s'est passé à Nkrit et Baiji Iraqis.

L'Organisation belge des droits de l'Homme a immédiatement apporté un mémorandum aux comités de l'ONU à Genève en les informant sur les rapports qu'elle a reçu du terrain et en les invitant à s'acquitter de leurs fonctions professionnelles.

## Rapport 25

### La région de Zab en Irak et les crimes inhumains de Daech 14/07/2016

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a documenté que l'organisation terroriste a exécuté Muhsin Salih Jadoua, 48 ans, et son épouse, Thuraya Mohammed Hussein, 45 ans, du Haut-Zab, située à Muhafda al-Hawija dans la province irakienne de Kirkouk, devant leurs proches sous prétexte de communiquer avec les services de sécurité irakiens et essayer de fuir la ville vers les zones de contrôle du gouvernement irakien.

L'organisation a également noté la détérioration de la santé et de la situation sociale de la région alors que l'organisation terroriste Daech a mobilisé toutes ses forces pour lutter contre les forces irakiennes qui se préparent pour récupérer la zone. Les gens de la région ont également souligné leur

peur par ce qu'ils ne pouvaient pas échapper à l'extérieur de la ville qui est au bord des combats acharnés.

## Rapport 26

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement BAMRO a reçu le 05/12/2015 une plainte de la part des familles des victimes :

1. Khalar Alouane HAJEM: 55 ans assistant médical résidant au village Khan;
2. Abdullah Ahmed ALIOUI: 44 ans enseignant habitant village Oum Kassr;
3. Mohamed Hassan Ahmad: 28 ans enseignant habitant village Tell Ali;
4. Khaled Hussein Saleh habitant la banlieue de la ville de Riyad;
5. Jaser Hussein Saleh: 33 ans ingénieur en mécanique habitant la ville de Hawija.

Les victimes ont été décapitées par Daech suite à leur refus de collaborer avec le groupe d'Etat islamique.

Les familles des victimes ont également informé BAMRO des souffrances psychiques et physiques que subissaient les victimes quelques jours avant leurs décapitations en espérant les convaincre de collaborer avec eux.

Suite à leur refus persistant Daech a donc décidé de les décapiter et de jeter leurs cadavres devant la grande porte de la ville de Hujeira.

Un communiqué a été adressé à Mr Pablo De Arif afin de préserver la justice et la sécurité des individus.

## Rapport 27

### Arrestations, meurtres et déplacements à Mouqdadiyah

#### Introduction :

Le district Mouqdadiyah est l'un des districts affiliés au gouvernorat Diyala en Iraq qui se situe à 50km au nord de Bakouba centre du gouvernorat. La majorité des résidents sont musulmans d'origine arabe qui se divise en deux sectes : sunnite et chiite. Il s'y trouve aussi une minorité kurde et turkmène. Les sous-districts appartenant à la minorité kurde et turkmène sont (Abi Said, Alwajhia ) y compris le centre du district .

Le district Mouqdadiyah s'étend sur une grande surface d'agriculture et d'horticulture, il se compose de plusieurs régions et de quartiers où les Sunnites et les chiites y demeurent comme suit :

**Mouqdadiyah centre se caractérise par la pluralité de quartiers civiles parmi lesquels :**

**Quartiers des Enseignants** avec une majorité sunnite en 2003-2006 mais la proportion Sunnite dans ces quartiers a reculé dû à l'expulsion, à l'enlèvement et la menace contre eux. On remarque une augmentation de la proportion de la population chiite dans ces quartiers.

**Région Balour** : avec une majorité sunnite. Actuellement, on note une baisse de pourcentage d'entité sunnite à 50% de la population.

**Quartier militaire** : avec des régions mélangées précédemment mais elle est devenu 100% chiite à cause de l'expulsion.

**Al Azi** : une combinaison différente aussi mais l'impact de l'expulsion et la menace était fort et grand.

**La région de la liberté** : la région était un mélange de cultures mais les proportions ont été changées à cause des violences sectaires et l'expulsion en fonction de l'appartenance et l'entité.

**Quartier Al Asr** : une grande proportion sunnite a commencé de reculer pour les mêmes causes citées en dessus.

**Quartier de Palestine** : ainsi que des quartiers au centre.

**Région de Chakha** : se situe au sud-ouest du centre du district composé de 40 villages où le taux de la proportion sunnite était de 80 % avant 2003. Actuellement est de 0%. Des villages ont été totalement déplacés (Alkahf, Jamila, Al Akidat , Touwaym , Alkhailanya ) en plus d'autres villages comme : Aljaazouba, Alchakha , til kader .Le refoulement des village, la tribu Alkoura Goulou Aljijane par la destruction et l'abolition des habitations par les milices chiites et d'autres.

**Al Harounia** : se situe au sud-ouest du centre du district composé de dizaines des villages et différentes tribus comme Imam Talib ,Skhar, Nawfel, Sebta, Nahr Almam, Al Rissal, Aghaja, Al Abara, villages Almayah...etc.

Toutes ces régions et celles proches d'elles se caractérisent par une majorité sunnite de 70% et le reste est une entité chiite.

**La région de Sensel** : se situe au nord de Mouqdadiyah du côté ouest, composée de dizaine de villages :Tawakal, Alsoudour, Hamada Hanbas, Khalanya, Alhib, AL Ali – Almakina, Abou Moussa Athanya 100% sunnite, et Toukal est chiite .

**Région Mahrout** : se situe au nord-ouest de Mouqdadiyah et se compose de plusieurs villages agricoles : AlAhmar village sunnite et une minorité sunnite Alrachada chiite, Barwanah Sunnite, Altahya village sunnite et d'autres régions et villages d'une majorité Sunnite.

### **Les sous districts de Mouqdadiyah :**

**Alwajihia** : a subi un changement démographique organisé à travers le refoulement d'un grand nombre de villages périphériques et voisins.

Le changement de la population a commencé depuis 2006 et jusqu'à l'heure actuelle.

Le pourcentage des Sunnites dans cette région a dépassé 70% mais actuellement ils sont à 50% environ à cause de l'expulsion et les détentions.

**Région Abi Saida** : La population sunnite faisait 50% de l'ensemble de la population au centre de la région sauf ses village et en raison de l'expulsion, la menace et les meurtres, il n'y resta personne or les villages la plus grande partie a été évacuée parmi lesquels : Aboukarma, Aboukhanazir, et les villages qui s'étendent jusqu'à Alwakf et le dernier Almakhissa.

Les milices chiites ont attaqué les jardins et les villages d'Almakhissa pour les déloger pourtant les dizaines ont été déplacés en dépit de cela rien n'a eu d'effet sur le village

## Remarque :

Il était difficile de définir ces pourcentages et les changements qui ont été survenus dans les quartiers et les régions de Mouqdadiyah, toutefois nous avons fait des recherches et des comparaisons à partir des attestations des dizaines de familles sunnites et à partir des déclarations des réfugiés enregistrés dans les services de l'immigration.

Ces familles ont été délogées de ces régions par la force pour différentes raisons : les meurtres, les menaces, la terreur, la détention. Elles ont été déplacées vers d'autres régions comme le nord, à Baghdad, à Bakouba ou hors l'Iraq.

## Un Bref historique sur les opérations de changement démographique à Mouqdadiyah.

Les opérations de changement démographique ont débuté depuis 2003 quand les forces américaines sont arrivées à Diyala accompagnées de Faylek Badr et les autres éléments qui se nommaient « l'opposition » en Iran mais ils n'avaient pas un rôle réel et fort sur le terrain. Mais les opérations de changement démographique ont commencé réellement à la fin de 2005 après l'entrée d'Al-Qaïda à Diyala.

Ces organisations ont commencé à tuer et à déloger les Chiites des régions à la majorité sunnite en ayant prétendu qu'elles représentaient les Sunnites. En revanche les milices chiites commirent les mêmes violations qu'elles ont subi de la part des présumés Sunnites au motif qu'elles représentaient les chiïtes précisément les milices de l'armée d'Almahi qui devinrent plus actives après l'expulsion des deux Imams à SMARAA en 2006.

La période entre 2005-2008 a été marquée par l'expulsion, les rapt et les détentions en fonction de l'identité. De plus, des villages affiliés au district de Mouqdadiyah où la population sunnite comptait 70% de l'ensemble de la population avant 2003 et jusqu'à 2005 ont été détruit.

Les opérations de changement démographique d'une manière organisée et sérieuse n'ont commencé que de la part du gouvernement Irakien à travers ses organismes civiles et ces milices après avoir renvoyé l'organisation d'Al-Qaïda de la province de Diyala en 2008 et l'entrée des opérations Bachair Alkhair. une opération systématique a été lancée pour établir le changement à Diyala en général et le centre du district de Mouqdadiyah et

leur Zones respectives en particulier de la part des forces de sécurité et de la part des milices chiites rattachés à des partis politiques chiites progouvernementaux Irakien .

La composition de la population a été changée dans le district à cause d'une domination solide sur l'organisme de la sécurité de Diyala .Ce processus de changement a affecté sa composition, les grades des officiers et la nomination des officiers dévoués à ces partis politiques.

Le changement démographique n'a pas seulement affecté les familles de ce district et ses zones respectives mais la domination sur la majorité des services et directions de la part des partis chiites et les milices dévoués soutenus par les organismes de sécurité. L'unité administrative représentée par l'administrateur sunnite n'a aucune autorité ou pouvoir. Cet administrateur est soumis totalement à la domination des milices et les partis chiites. En outre, le président du conseil local de la magistrature d'une composition chiite a une importante autorité soutenue par le gouvernement. Tandis que les directions principales de la magistrature et ses services n'ont qu'un rôle qui est d'exclure toute compétence sunnite de sa gestion qui sont :

1 Directeur de la filière agriculture du district, l'ingénieur LATIF ABAS ALTAMIMI (CHIITE).
2 Président de la commission d'investissement, l'ingénieur MAJOUL MAHDI (CHIITE).
3 Représentant de la commission d'investissement CHALLAL MAATAB ALTAMIMI (CHIITE).
4 Directeur de la commune du district le Conseiller juridique KAHTANE ISMAEL ALTAMIMI (CHIITE).
5 Directeur de la Commune de Mouqdadiyah, l'ingénieur SALAH HACEN FAZAA AITAMIMI
6 Directeur de la filière des ressources hydriques dans le district l'ingénieur HADI KADHIM (CHIITE).
7 Directeur du forum de jeunesse Mouqdadiyah AHMED HACEN (CHIITE).

8 Directeur du service de l'irrigation AMER AHMED HACEN (CHIITE).
9 Directeur de l'électricité KACEM ALOUN JACEM ALTAMIMI (CHIITE).
10 Directeur des services d'eau MOHAME DAABIL AITAMIMI (CHIITE).
11 Directeur de l'éducation JALAL SAMI ALTAMIMI (CHIITE).
12Président du club CHAHAR BAN LATIF KAJAN AITAMIMI (CHIITE).
13 Président du club sportif de Mouqdadiyah AII OUMAYR ALTAMIMI (CHIITE).
14 Directeur du forum des jeunes de Mouqdadiyah AHMED ALTAMIMI (CHIITE).
15 Directeur du service d'assainissement OUDAY FALIH ALTAMIMI(CHIITE).
16 Directeur de l'hôpital public Dr.AII TAMIMI (CHIITE).
17 Directeur de la commission des transports publics Ali AITAMIMI (CHIITE).
18 Directeur du secteur des soins de santé à Mouqdadiyah Dr .KAYS HACEN ALKAYSSI(CHIITE).
19 Directeur de la poste MOUTHANA ABAS HOUCEIN(CHIITE).
20 Directeur de l'hôpital AIZAHARA YOUSRA ABD MAHDI AITAMIMI (CHIITE).

### **Le dossier de sécurité :**

C'est le dossier le plus dangereux et le plus important à Diyala en général et à Mouqdadiyah en particulier. Depuis la colonisation et jusqu'à l'heure actuelle le gouvernement a veillé, à travers ses représentants et ses partis politiques et ses milices, à ne plus laisser aucune personne ou officier sunnite d'occuper un poste de responsabilité ou un poste sensible ou important en sécurité à Mouqdadiyah ainsi que les autres régions de Diyala.



Il est à noter que tous les postes importants et sensibles sont occupés et représenté par la seule composante chiite à un taux qui dépasse 95%.

Cette composante ne s'en contente pas mais élimina les organismes de sécurité des officiers sunnites et les menacèrent pour quitter leurs fonctions et les renvoyèrent.

On mentionne ici les importants responsables des organismes de sécurité à Mouqdadiyah exclusivement.

1 Directeur de la police de Mouqdadiyah le Commissaire KHALES ALTAMIMI CHIITE alors qu'aucun Sunnite n'a occupé le poste depuis 10 ans
2 Responsable du groupe des urgences le Colonel Akili ALTAMIMI .../ chiite
3 Directeur des renseignements AID KACEM ALSAADI.../ chiite
4 Responsable de centre de police de la région MOUIN ADDINE Commissaire MOHAMED ALTAMIMI .../ chiite
5 Responsable de centre de police BAN BAZOUL Commissaire Amn ASSAWAID .../chiite
6 Responsable de centre de police CHAHRABAN Commissaire ABAS ALTAMIMI .../ chiite
7 Responsable de centre Alharounia commissaire TAMIMI .../ chiite
8 Responsable de la fédération FIRAS ABDELHADI TAMIMI .../ chiite

En plus, la prolifération et l'ouverture de plusieurs bureaux de milices qui ont été encadré et entrée dans les composition du renfort populaire (Alhach al chaabi) constitué en été 2014 en se fondant sur la Fatoua (la haute référence chiite Monsieur Ali Sistani ) pour affronter Daech qui fait que ce renfort est la protection juridique pour ces milices qui dépassent 55 milices et factions.

Malgré le statut légal d'Alhach Chaabi considéré comme une partie du système de sécurité de l'Iraq selon le Chef du gouvernement iraquien Haider Al Abadi qui refusa de le considérer comme une composition

sectaire et confirma que son provisionnement vient du gouvernement. Les compositions d'Alhach Alchaabi se sont converties en milices légales parrainées par le gouvernement iraquien, elles sont formées avec le reste des organisations armées mais séparée, à chacune son commandement et sa propre structure organisationnelle et à chacune son drapeau, son slogan qu'elles brandirent à la place du drapeau iraquien.

En dépit de la reconnaissance du Chef du gouvernement de sa légitimité, sa composition et sa constitution inconstitutionnelle n'a aucun statut juridique et légal selon la constitution irakienne pour la principale raison que les structures se composent à partir de la chambre des députés et que le Chef du gouvernement n'a aucun pouvoir ou autorité de les légitimer. En outre les milices restent toujours des milices car ce sont des groupes qui ne sont pas adhérents au ministère de l'intérieur ou au ministère de la défense iraquienne étant donné aussi qu'elles ont été constituées hors du cadre des compositions des forces armées et que sa constitution est faite selon des normes et des bases purement sectaires et doctrinales que quiconque peut le prouver.

Ces violations constitutionnelles et d'autres commises sans législation ou un statut juridique parmi lesquelles : le Chef du gouvernement haider Al Abadi a désigné le secrétaire général des milices Bader pour diriger le dossier du gouvernorat de Diyala et précisément le dossier de la sécurité et cet acte est considéré extra juridique et inconstitutionnel du fait qu'il y a plusieurs témoins et plusieurs preuves qui justifient que le plus grand chef des milices est impliquées dans des homicides contre les civiles précisément contre les Sunnites .

L'autorité iraquienne défendait les milices chiites d'Alhachd malgré ses accusations de crimes de guerre continus dans différentes régions contre les arabes sunnites et ses violations dans les régions sous le commandement de Daech.

Les milices suivantes sont les milices les plus éminentes accusées de crimes de guerre : des meurtres en fonction de l'identité en Iraq, à Diyala en général et à Mouqdadiyah en particulier. Les plus dangereuses sont :

**Asaib Al haq** : un mouvement armé qui s'est détaché de courant d'Almouktada Al Sadar en Iraq. Monsieur kais Alkhaz Ali son fondateur a déclaré son dévouement officiel pour l'Iran. Le mouvement est composé de plusieurs branches armées, les plus remarquables : Imam Ali que certaines ressources privées affirmaient qu'elles étaient soutenues par faylek Al kods affilié de la Garde révolutionnaire iranienne et de la part de Hizbou Allah libanais en possédant ses propres médias de guerre. Il a aussi un représentant dans le gouvernement iraquien Monsieur Hacem salem, réputé de sa radicalisation sectaire. Il était soutenu par l'ancien Chef du gouvernement Nouri Almaliki.

**L'organisation Badr** : Monsieur Hadi Alamiri est son dirigeant. Elle a commencé son activité comme une aile armée du conseil supérieur de la révolution islamique en Iraq que Monsieur Mohamed Bakr Alhakim l'a fondée en Iran en 1982 sous l'encadrement de Téhéran durant la guerre contre l'Iraq et qu'elle a participé dans la guerre à coté des forces iraniennes. Elle était responsable et chargée des suivis des interrogatoires des capturés iraqiens en Iran, accusée aussi de crimes de meurtre et de torture dans les camps de détention qui furent nommés Faylek Badr. On estimait ses membres entre 10000-15000 en 2003 mais à l'heure actuelle l'effectif augmente jusqu'à 100000. Elle a pris l'ancien camp d'Achraf Alsabik pour un centre vital, actuellement, le camp de l'Iraq ALJADID.

Les milices de Badr sont accusées de crimes multiples comme la liquidation des cadres et les élites iraqiens : les érudits, les médecins, officiers par vengeance des années de conflit avec l'Iran. En 2006, elle était accusée aussi de crimes contre les Sunnites : meurtre, détention, expulsion surtout à Diyala.

**Saray Al Salim** : le nouveau nom qu'a choisi l'armée d'Almahdi pour lui, c'est l'aile armée du mouvement de Mouktada Sadar. Ces milices et

d'autres dépassaient les dizaines propagées dans les régions, les quartiers, les villages et les points de contrôle à Diyala et à Mouqdadiyah auxquelles s'ajoutaient Hizbou Allah, ALKharazani et les révolutionnaires ...etc.

### **Les faits de l'explosion du 11/01/2016 et ses répercussions.**

Un nouveau crime s'ajoute au registre des crimes organisés qui ciblaient les innocents civils à Diyala après que le district de Mouqdadiyah a été victime d'un attentat.

Le casino situé dans le quartier d'Al Asri fut explosé par une ceinture explosive le 22/02/2016 à 18 :30. Lors du rassemblement de la population de la région, les forces de sécurité, les milices d'Alhachd et les agents de la protection civile pour sauver les blessés une nouvelle ceinture s'est explosée.

Le bilan du premier attentat :

Les morts : 20 morts Sunnites et 11 Chiites.

Les blessés du casino sont d'un chiffre de 62 blessés, Sunnites et Chiites mais avec une majorité sunnite qui se sont rassemblés pour secourir les victimes du premier attentat. Les sources de ces chiffres sont approuvées par les familles des victimes, de l'hôpital général de Bakouba et de la police.

L'explosion a causé des dizaines de morts des deux sectes (Sunnite et Chiite), portant les milices se sont vengés terriblement contre les familles sunnites et commencèrent à effectuer un tas de crimes, parmi lesquels :

- ✚ Nous avons documenté 20 cas des victimes civils tués par les milices et assassinés dans leur quartier;
- ✚ Des opérations de perquisition des maisons sont avoir un ordre judiciaire, kidnapping des civils désarmés, les tuer et jeter dans des lieux public ou six corps ont été trouvés et était difficile de les identifier. Ces événements ont eu lieu le 21-02-2016 selon le médecin légiste à Bakouba, et ce après l'assassinat de 20 civils suite à l'explosion de casino;
- ✚ La destruction d'une maison suite aux événements de casino et la destruction de ces meubles appartenant à Yassar Abbas qui est sunnite. 20 jours avant l'évènement son frère Hocine a été kidnappé,

ils ont demandés 100 mille dollars pour le relâcher, mais il a été retrouvé en arrestation à la direction des crimes à Diyala;

- ✚ Explosion d'un bâtiment commercial appartenant à un sunnite, dont le quel il avait des cabinets de médecins, des pharmacies et des magasins dans le quartier El Moalimine;
- ✚ 20 février 2016, des dizaines de sunnite ont été arrêtés parmi lesquels Mohamed El Jabori, qui a été relâché suite au paiement d'une grande somme d'argent;
- ✚ Destruction de plus 20 magasins sunnite à coté de casino;
- ✚ Plus que 200 familles se sont réfugiés après l'explosion et se sont allés vers le nord et d'autres se sont allés à Bakouba à cause des menaces vu que les milices utilisent les voitures de police pour ordonner les sunnites à quitter Mouqdadiyah;
- ✚ Bombardement de la région d'El Makhissa par les milices criminelles suite à l'explosion de casino.

La destruction des mosquées :

- Mosquée El Mothana Brn Harith Achibani dans le quartier Palestine
- Mosquée Nazineda Khatoun dans le quartier El Asri
- Mosquée El Kadissiya dans le quartier El Moalimine
- Mosquée El Kudss dans le quartier El Asri
- Mosquée Mouqdadiyah
- Mosquée El Awrafa
- Mosquée Mohamed Rassol Allah
- Mosquée El Bokhari
- Mosquée Achahid AbdElkarim
- Mosquée Tawfik Ajaj
- Mosquée El Bachir
- Mosquée Barwanah El Kabir

Daech a reconnu sa responsabilité pour l'explosion de la grande mosquée après les crimes commis par les milices à Mouqdadiyah. Ces milices se sont rassemblés sous le nom « El Hached Achaabi » suite à une fatwa de religieux chiite. Cela se passe sous la couverture du gouvernement et le silence des autorités religieuses.

Ces agressions contre les mosquées démontre le manque de moral et l'absence de l'humanisme chez les milices dirigé par Kassim Solayemani, qui est chef de « Faylak El Kudss ».

Cela vise à changer la démographie et l'identité religieuse sunnite.

### D'autres crimes commis à Mouqdadiyah

Il est nécessaire de motionné les crimes à Mouqdadiyah afin de réaliser la gravité de cette catastrophe qui continue à se réaliser contre les civils.

Le crime commis à Barwanah dans la région Mouqdadiyah vise à changer la carte de la région.

Des milices appartenant au gouvernement Irakien et Iranien ont commis le 26 janvier 2015 un crime horrible en assassinant 87 personnes à Barwanah parmi lesquelles des enfants, des femmes et des personnes âgées. D'après des témoins, 11 voitures militaires et des milices sont arrivés au village et arrêtés des civils, les ont agressés et assassiné par tire de balles.

Plusieurs villages sunnites ont été déplacés des régions de CHAKHA. Le 22-02-2016 un attentat est commis dans une Houssainia établie exprès près des villages des sunnites. Les résultats:

Le village ALKAF, situé au sud du centre de Mouqdadiyah avec une population de 200 familles ALJOBOUR qui sont pour la plupart des agriculteurs. Ces familles se sont déplacées après l'attentat.

JAMILA, situé aussi au sud du centre de Mouqdadiyah avec plus de 20 familles.

ALKIDAT, loin de 6km du centre de Mouqdadiyah habitée par quelques familles tous déplacées après l'attentat.

TAWIM habité par la famille dulaim (10 familles avant l'attentat) et situé un peu près du centre.

ALKHAYALNIA, habité par 600 familles et situé à 6km du centre.

Les familles ont été déplacées de leurs villages sans bagages ni leurs affaires personnelles. Les maisons sont été détruites complètement. D'autres villages ont été détruits comme JAAAR, BUZ CHAKHA, TLIKDAR, le village de la famille KORAA GOLO JIJAN après l'abolition des maisons et propriétés par les milices chiites et d'autres....

Le crime de la mosquée ABU BAKR ASSIDIK le 29/2/2012 lorsqu'une explosion s'est produite à l'intérieure de la mosquée mise dans un climatiseur. L'explosion a causé 61 morts et 55 blessés.

Le crime de meurtre des prisonniers au commissariat de l'armée/centre du premier groupe affilié à l'armée situé entre le village ASSIOUD et le village HAMBAS au nord de Mouqdadiyah. Le vendredi 16/6/2010, 12 prisonniers ont été exécutés par l'armée, la milice ASSAIB AHL LHAK et l'organisation BADR sous direction de commissaire ABDELLAH ATAMIMI qui est actuellement un commandant de la milice ASSAIB AHL LHAK à Mouqdadiyah.

Dans plusieurs villages des familles ont été explosé par ces milices et des mosquées ont été incendiés dans le gouvernorat Mouqdadiyah.

Les mosquées El Akidate, El Hamada, Anayeha et la mosquée Chakrak ont été incendiés.

Le 20 janvier 2010, ces mosquées sunnites ont été incendié par les milices, parmi lesquelles Arhmane, Anour, El Falih et la mosquée El Kholafaa Arachidine à El Hassawiya.

De plus les mosquées suivantes ont été fermes ou explosés ou transformes à des mosquées chiites:

- El Mohajirine Mouqdadiyah
- El Hodda Mouqdadiyah
- El Awachik Mouqdadiyah
- El Kholafaa Arachidonne ALWAJIHIA
- Abi Sayeda El Kabir
- Om El Korra
- El Amine Mouqdadiyah
- ALMIKIDAD IBN OSSOUD ALWAJIHIA
- ALJIHAD Mouqdadiyah
- IBRAHIM ALKHALIL Mouqdadiyah
- ALI IBN ABI TALIB Mouqdadiyah
- ACHAHID KHALIL ALMAHDAOUI Mouqdadiyah
- ABOU KASSIM Mouqdadiyah
- ATAKOUA Mouqdadiyah
- AL ANSSAR Mouqdadiyah

- ABI SAIDA SAGHIR Mouqdadiyah
- SARIOUAT Mouqdadiyah
- ZAIN AL ABIDIN Mouqdadiyah
- JAAFAR IBN ABI TALIB Mouqdadiyah
- mosquée KOBAA Mouqdadiyah
- mosquée ASSAHABA Mouqdadiyah

Plusieurs maisons sont vides à Mouqdadiyah puisque ils ont été abandonnés par les habitants qui ont peur d'être assassinés, et les milices ont détruit les maisons dans les villages Noufal et Assodour suite à la sortie de Daech de ces villages

Les milices ont détruit la maison d'Ahmed Talib et ont tués le fils de Ali Almahdawi et sa famille, et empêcher les familles de retourner dans les villages du nord après le départ de Daech.

Les tribus sunnites à Mouqdadiyah et dans les autres régions subissent des menaces graves. Les chefs des tribus chiites aidé par El Hached Achaabi ont menacé les sunnites et leur demander de payer des grandes sommes d'argent s'ils veulent rester.

Des fermes ont été incendiées par les milices chiites qui ont kidnappé aussi des citoyens sunnites et réclamer 200 mille dollars pour les relâcher.

### **Conclusion :**

Mouqdadiyah subi un nettoyage ethnique et a besoin d'une intervention internationale pour régler les problèmes vu que le gouvernement est complice avec les milices, comme exemple.

### **Suicide d'un enfant (Ibrahim Malik Malkadh) âgé de 12 ans au camp des réfugiés (Alkarfanat) le 11-09-2015**

Ibrahim Malkadh s'est suicidé la soirée du samedi 11-09-2015 dans l'une des chambre des réfugiés (Alkarnafat) au camp (Saad) dans la ville Bakouba centre de la province Diyala.

La famille de l'enfant a informé qu'Ibrahim qui était un élève de la sixième classe élémentaire est rentré à la maison la soirée du samedi après ses promenades habituelles avec ses amis dans la cour du camp. Il a rentré dans sa chambre par la suite et s'est pendu.



La famille a déclaré aussi que l'état psychique de l'enfant ainsi que de ses frères était en dégradation continue à cause de leurs conditions de vie dans le camp. Les autorités ont refusé de permettre aux familles réfugiées de rentrer chez eux à la région JALOULAE de la province Diyala. Cela a dégradé l'état psychique de ces familles, particulièrement les enfants qui souhaitent retourner à leurs maisons.

Les organisations des droits de l'Homme confient la responsabilité de ce que subissent ces familles aux autorités irakiennes qui s'occupé des problèmes des réfugiés. Elles appellent les responsables à intervenir en urgence afin de protéger ces familles et leurs enfants et empêcher un tel drame.

## Chapitre 2

### Rapport 1

#### Taux élevé de divorce et de mariage des mineurs dans le gouvernorat de Dhi Qar

Grâce à l'enquête menée par l'organisation BAMRO dans le processus de recherche dans les tribunaux d'état civil de Nassiriya, en tant que l'une des organisations de la société civile légalement autorisée et ayant le droit de coopérer avec le tribunal, l'organisation a obtenu des informations indiquant un taux élevé de mariage et de divorce des mineurs en 2015 où la cour a été submergée en raison du nombre de mineurs divorcées qui se sont mariées depuis que trois mois seulement. En même temps, il y avait des filles du même âge qui attendent pour compléter la procédure de mariage. Pour cette année et depuis février 5188 cas de mariage et 1963 cas de divorce ont été enregistrés et plus de 1800 cas existent toujours dans les bureaux des assistants sociaux auprès de tribunal. L'organisation a ensuite inspecté un certain nombre de bureaux religieux proches du tribunal et elle leur a posé des questions sur la nature de leur travail, le mécanisme du mariage et du divorce et à partir de quel âge ils peuvent accepter un cas de mariage dans leurs bureaux. La réponse différait par rapport à l'âge qu'ils acceptent.

Al MAAZOUN Hamid El MACHARFAOUI a expliqué qu'il traite des cas de 14 ans et plus selon la loi d'état civil irakien qui permet le mariage des filles à partir de cet âge après le consentement du tuteur. Nous lui avons

posé une question sur l'âge du mariage pour ces jeunes, où il a expliqué que les couples sont encore mineurs et seront affecté par leurs familles et leurs amis un élément qui conduit parfois à la séparation rapide des mariés suite à l'intervention des proches, en particulier l'impact de la mère du mari sur la jeune fille en lui imposant d'être enceinte rapidement et mettre la pression sur la fille. En 2015, il a enregistré 75 divorces et 150 mariages, la plupart d'entre eux à l'âge de 14 ans. La raison du divorce était due à la présence des bureaux religieux illégaux dont les propriétaires traitent les conjoints comme un produit pour avoir de l'argent.

De sa part, Al MAAZOUN Ahmed Aziz ASSAFI a déclaré qu'il traite tous les âges, même si cela est contraire à la loi de tribunal, parce que la fille arrive avec son tuteur tout en tenant compte de son physique s'il permet ou non son mariage même si elle est âgée de moins de 14 ans. Il a déclaré que l'une des causes du divorce est l'incompatibilité entre les conjoints et le problème de l'héritage. Une autre sorte de mariage est conçu pour des raisons comme l'héritage surtout entre des cousins si la fille est orpheline, elle est ainsi exploitée par la famille.

Après, une réunion a eu lieu avec l'un des propriétaires des bureaux de photocopie près de tribunal, qui a déclaré que 15 dossiers de divorce ont été tirés dans une seule journée, la plupart d'entre eux concernent des mineurs de moins de 14 ans.

Le tableau suivant montre les raisons du mariage des mineurs et les facteurs qui influencent ce mariage :

Les causes	Facteurs affectant le mariage des mineurs
Coutumes et traditions	Facteurs économiques
Dans les zones rurales	Facteurs sociaux
Mariage entre cousins	Facteurs scientifiques
Héritage	Facteurs matériels
Les craintes des parents des déviations morales	Facteurs familiaux
Nombre de filles au sien de la famille	Facteurs religieux
Pauvreté	Facteurs psychologiques

## Les motifs du rapport :

Le phénomène du mariage des mineurs est l'un des phénomènes qui n'a pas été suffisamment étudié dans les sociétés arabes et irakiennes en particulier, sachant que ce phénomène est en augmentations sans trouver des solutions en comparaison avec d'autres sociétés.

Cette étude s'intéresse aux phénomènes de mariage des mineurs par ce que la femme représente la moitié de la société. Elle joue un rôle important dans la stabilité de la société et s'occupe d'élever ses enfants tout en leur donnant une bonne éducation.

**Objectif du rapport :** Le sujet de la recherche sur le mariage des mineurs est une réponse à un phénomène qui se produit au tribunal d'état civil à Nassiriya. La recherche est en actualité au niveau de l'Irak et se poursuit en raison des effets négatifs de ce phénomène sur la société.

Il est important donc de:

1. Identifier les conditions qui ont conduit à l'augmentation de phénomène du mariage des mineurs, les caractéristiques associées à l'éducation, au travail et aux groupes d'âge dans lesquels le phénomène s'est propagé;
2. Connaitre les aspects personnels et sociaux qui mènent à l'augmentation du mariage des mineurs et à leur impact négatif sur la société;
3. Identifier les facteurs sociaux, économiques et psychologiques qui conduisent au mariage des filles mineures;
4. Identifier les facteurs de changement concernant l'éducation et le travail de cette catégorie;
5. Les conséquences de ce phénomène sur la famille et la société en général;
6. Les résultats et les recommandations.

Le rapport indique que la majorité des répondants ont entre 9 et 17 ans. Au cours des dix derniers mois de 2015, elles ont atteint 5185 mariages au tribunal de l'état civil de Nassiriya. Cela montre une augmentation continue du nombre de mariages des filles mineurs, qui représente environ 40% du nombre total des actes des mariages.

Il est clair que le niveau scolaire a un impact sur les membres de l'échantillon, car plus le niveau scolaire est bas, plus il est associé à l'augmentation des mariages précoces, en particulier pour les filles.

L'étude montre également que les mineurs qui se marient à cet âge sont ceux qui ont quitté l'école tôt ou très tôt. L'étude montre aussi que l'augmentation des mariages mineurs au cours des 10 mois s'est accompagnée d'une augmentation des divorces puisque les deux mariés se rendent compte qu'ils ne sont pas aptes à se marier.

### **Les interrogations posées dans le rapport :**

- ✚ Quelle est la relation entre les variables de l'éducation, le travail et le groupe d'âge pour le mariage des mineurs ?
- ✚ Quels sont les facteurs socio-économiques et psychologiques qui conduisent au mariage des mineurs?
- ✚ Est-ce qu'un mariage d'un mineur signifie-t-il automatiquement un divorce?
- ✚ Est- ce que ce type de mariage précoce a-t-il réussi et peut-être fondé une famille réussite ?
- ✚ Quels sont les effets de ce mariage sur la famille et la société ?

### **Zone géographique :**

Étant donné que l'étude portait sur le phénomène du mariage des mineurs et le fait que ce sujet a une sorte d'effets sociaux qui se reflètent sur la société et qui nécessitent du temps et de longues visites sur le terrain à plusieurs tribunaux concernant l'état civil à Nassiriya, l'étude a été effectuée à Nassiriya et dans un certain nombre de bureaux religieux comme suit :

Les échantillons ont été obtenus du Bureau des actes de mariage avec les informations disponibles dans la salle de l'assistant social, ce qui était important dans l'élaboration de l'étude de manière simplifiée. Les informations ont été sauvegardées dans des dossiers électroniques pour les prochaines utilisations.

## Conclusion :

Ce rapport a abordé certains des facteurs qui conduisent au mariage des mineurs en raison de l'impact négatif de ce phénomène sur la jeune fille. Il s'avère à travers cette recherche que les facteurs socioéconomiques et psychologiques sont interdépendants et complémentaires et l'absence de celui-ci contribue à augmenter l'incidence du mariage des mineurs.

La recherche a porté sur la femme plus précisément parce qu'elle souffre plus que l'homme des inconvénients de ce mariage et du divorce, et nous espérons que la recherche a mis la lumière, même légèrement sur ce phénomène qui s'est récemment propagé dans le gouvernorat de Dhi Qar à Nassiriya.



### Rapport 2

### Enfant Amir Kusay modèle de la souffrance des enfants irakiens 19-02-2016

Un enfant de sept ans en première année a un comportement instable, très agité et intelligent. Un jour au cours d'un examen et quand il a terminé, son institutrice lui a dit : je vais vous dessiner une rose, car tu as répondu correctement aux questions. Il a pris la main de son professeur et la supplier de peindre un enfant avec sa mère, ce qui a étonné l'institutrice.

L'enfant Amir Kusay est privé de sa maman, vit avec son grand-père et sa grand-mère, l'enfant a perdu sa mère à cause de la violence conjugale, de la misère, de la pauvreté et du chômage. Un jour son père est rentré du travail et a commencé à se disputer avec sa mère qui n'avait que 19 ans, et a été sévèrement battue. Le rapport a mentionné des blessures graves et une fracture au niveau du cou. Et au moment des faits, l'âge de l'enfant n'était que de deux ans, et en raison de l'ignorance et le recomptage de l'histoire parmi la famille en présence de l'enfant, cette histoire ne quitte pas son imagination. Il a même entendu cette histoire lorsque l'association a rendu visite à son grand père qui a commencé à raconter l'histoire en sa présence. Je lui ai demandé d'arrêter d'en parler devant l'enfant car cela laisse des effets négatifs sur lui.

## Rapport 3 :

### La gale menace les écoles irakiennes 14-07-2016

#### Rapport en collaboration avec l'association de protection et de développement de la famille irakienne

Un certain nombre d'écoles primaires et secondaires de la ville irakienne de Bassorah au sud du pays souffraient de la propagation de la gale infectieuse chez les élèves, où les écoles ont été touchées rapidement par la maladie dans les deux premières écoles dans la province d'Abu Al-Khasid du gouvernorat de Bassorah, l'école "Al-hamza", l'école « Tunis ». Puis la gale s'est étalée chez les élèves dans trois autres écoles de la ville de « Majeeran », où il y avait des cas dans l'école primaire "El bouchera" pour les filles et l'école primaire mixte, et l'école "Al-Marwa" pour les filles.

La gale serait alors transférée à l'école "Ahmed Saleh", dans la même région, et les habitants de Bassorah craignent la propagation de la maladie dans toute la population.

Les habitants de la Moemjarran et « Aabi Elkhassib » se plaignent que les autorités n'ont rien fait pour éliminer la maladie infectieuse.

Le porte-parole des médias pour le département de l'éducation "Bassorah", Mohammed Al-Jaberi, a nié la propagation de la maladie. Le vétérinaire Adnan Al-aydani, a déclaré que la direction de l'éducation a pulvérisé quelques écoles avec du dettol et ce produit ne peut pas éliminer la maladie parce qu'elle est une maladie parasitaire qui ne doit pas être traitée de cette façon. Le responsable des enseignants a demandé aux organisations locales et internationales de Bassorah d'intervenir rapidement pour lutter contre la propagation de cette maladie.

## Rapport 4

### La souffrance des enfants de la secte El Mandaiya en Irak 29-04-2016

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a enregistré les violations des droits de l'enfant de la branche religieuse « Assaiba Emandiya » dans les écoles et a publié un rapport juridique sur cette violation :

Le lieu de visite : Manaa Assaiba, et les élèves des écoles

Rédaction du rapport : Mhend Khaled, Mhend Ziyara

Les sources juridiques :

- La déclaration internationale des enfants
- Les conventions des droits des enfants
- La convention des droits des minorités
- Constitution irakien et les lois du pays

## Résumé

Les violations des droits des élèves dans les écoles de Maysan de la province Etaifiya est hérité de l'époque que le pays a connu depuis la période d'avant le régime de 2003, où les violations contre le peuple irakien dans son ensemble ont sévi.

Le phénomène des violations des droits des étudiants de la secte Sabia al mandailin a continué à cause de l'ignorance et le manque de connaissance de ses effets négatives sur la cohabitation entre les différentes composantes du peuple irakien, surtout les enfants, vus les effets psychologiques sur les élèves de cette âge .

## Description de la situation :

Les écoles primaires et secondaires du gouvernorat de Maysan souffrent d'un manque de personnel enseignant, un manque de nouveaux matériels éducatifs, et une négligence de quelques activités sportives et artistiques. Certains enseignants n'ont pas obtenu des possibilités de réhabilitation éducative appropriées.

La plupart des écoles primaires et secondaires du gouvernorat « Issan » accueillent les élèves en deux fois, matin et après midi en raison du nombre réduit des écoles. La violence éducative n'est pas vue par le système éducatif comme une fin en soi, mais comme un moyen utilisé pour guider et éduquer les étudiants conformément au régime sociale et morale de la société selon les entretiens avec les enseignants. Cela est contraire à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et de la déclaration des droits de l'enfant, que l'Iraq a ratifié le 15 /06/1994.

## Les violations :

1. Certains enseignants pratiquent de vieilles méthodes d'éducation. Ils demandent à l'élève saïbi de rester dehors durant les cours d'éducation islamique, ce qui lui cause des dommages psychologiques lorsqu'il est considéré comme différent de ses collègues vu sa religion différente. Et cela laisse une mauvaise impression chez les élèves musulmans qui finirent par s'éloigner de leurs camarades de classe;
2. La plupart des administrations scolaires écrivent le terme «non-musulmans» dans la fiche des résultats de l'examen, ce qui fait que l'étudiant se sent différent et discriminé de ses collègues, et c'est pourquoi les étudiants musulmans estiment que cet étudiant n'est pas musulman et donc un mécréant;
3. Une discrimination claire est faite à l'encontre des étudiants du la secte "Assaiba" par leurs pairs, où il n'y a pas de mélange clair entre eux dans diverses activités;
4. L'association du mot ASSABI des noms et prénoms des élèves de ce secte ce qui leurs cause beaucoup de malaises;
5. Le manque d'intérêt des enseignants aux événements religieux des élèves de la communauté "Ataifa El Mandiya " et l'absence de félicitations contrairement aux événements religieux des étudiants musulmans;
6. Ne pas reporter les examens pour les étudiants Ataifa El Mandiya lors de leurs événements religieux;
7. L'absence d'un article ou d'un module sur les religions pour la création d'une culture de coexistence pacifique et d'amour au sein de l'école;
8. l'existence des moqueries aux rituels et aux habitudes de la communauté Ataifa El Mandiya en raison du manque de culture et de sensibilisation et de l'importance de respecter les autres religions.

Il existe plusieurs dispositions réclamant les droits de l'enfant, tant dans la Déclaration universelle des droits de l'enfant article 26,2 « L'éducation doit viser le plein épanouissement de la personnalité humaine et des libertés fondamentales, et doit promouvoir la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes, et soutenir les activités de maintien de la paix des Nations Unies».



Dans la Convention relative aux droits de l'enfant article 29, les États membres conviennent que l'éducation de l'enfant sera dirigée vers :

- Développement de la personnalité, des talents et des capacités mentales et physiques de l'enfant à son maximum;
- Développement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;
- Développement du respect de la vie privée de l'enfant, identité culturelle, langue, valeur de la vie privée et valeurs du pays dans lequel il vit;
- Préparer l'enfant à vivre dans une société libre et avec un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité entre les deux sexes et entre toutes les sociétés et peuples du monde entier;
- Développer le respect de l'environnement.

### Recommandations et propositions

✚ L'administration scolaire doit établir une relation humaine entre l'enseignant et l'étudiant, et ne pas utiliser la violence physique et verbale à l'égard des étudiants. Diriger le comportement des élèves et comprendre leurs niveaux et résoudre leurs problèmes d'une manière pédagogique moderne loin des anciennes méthodes. Cela signifie que la tête du pyramide éducatif doit être compatible avec la non violence dans les écoles.

Mais le problème est que l'étudiant et l'enseignant font partie de la société et donc sont influencés par elle. C'est pour cette raison, l'administration de l'école doit investir une minute ou deux de la part de directeur de l'école chaque jeudi après avoir soulevé le drapeau pour parler de la coexistence pacifique, et de se référer aux étudiants de la Ataifa El Mandaiya comme nos frères dans un seul pays.

- ✚ Les étudiants et les élèves de la communauté Ataifa El Mandaiya ne doivent pas être retirés de la classe d'éducation islamique. Cela doit être laissé au choix de l'élève.
- ✚ Ne pas mentionner "non musulman" dans la fiche des résultats et utiliser "Taifi", "Mandai" ou la lettre « S » seulement.
- ✚ La nécessité d'établir des ateliers pour les directeurs et les enseignants de l'éducation islamique sur les principes et les bases

des droits de l'Homme, en particulier les droits des minorités religieuses et ethniques pour réduire et éliminer les violations.

## Chapitre 3

### **Les activités des membres de l'association belge des droits de l'Homme et du développement**

L'organisation a eu un certain nombre de membres actifs dans le domaine des droits et du développement ces dernières années. Ils ont été présents dans le cadre des activités suivantes :

#### Activité 1

#### Célébration du nouvel an en Irak dans le gouvernorat de Nassiriya

En présence et sous la supervision de l'activiste des droits iraquien, le professeur Haq karim Hadi, Président de l'Association pour la protection et le développement de la famille de l'Irak, l'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a organisé une grande cérémonie pour célébrer la nouvelle année dans le gouvernorat de Nassiriya. L'organisation remercie et apprécie tous ceux qui ont participé et contribué à la célébration de la nouvelle année 2016 à la place « ElMoltaka » à Nassiriya. Différents groupes de toutes les religions et les minorités en Irak ont participé. Nous remercions également et apprécions la direction de police du gouvernorat de Dhi Qar pour leurs grands efforts pour fournir la protection nécessaire pour la cérémonie et tous les remerciements à tous les médias qui ont contribué à la couverture de l'événement spécialement la chaîne télé Albaghdadya qui a participé et diffusé l'évènement en direct.

## Activité 2

### Participation à la Conférence sur les droits de l'enfant

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a participé à la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'enfant en Iraq à Bagdad, qui a eu lieu à l'hôtel palestinien "Medeirian", daté du 21-11-2015, sous le patronage du ministère du travail et des affaires sociales de l'Iraq. Les membres de l'organisation belge des droits de l'Homme et du Développement en Iraq ont joué un rôle majeur dans la Conférence et ont pris la parole au nom de l'Organisation.

Nous attachons les photos de nos membres en Irak qui sont arrivés de la capitale irakienne de Bagdad.

## Activité 3

### Aide aux réfugiés

Dans ses efforts pour soutenir les jeunes, l'organisation belge des droits de l'Homme et du développement félicite le travail de l'équipe des jeunes du Arabii El Akhdar et leurs activités humanitaires pour aider les familles qui sont en dessous du seuil de la pauvreté et qui vivent dans des conditions déplorables comme la distribution des aide aux familles pauvres, y compris les couverture et les vêtements pour les protéger du froid d'hiver en l'absence du rôle des institutions étatiques et gouvernementales pour mettre fin à cette souffrance.

Cette campagne humanitaire s'ajoute à celle organisée par l'association Erabii El Akhdar pour clôturer son plan d'action de 2015. L'organisation a également continué à mettre en œuvre ses plans annuels pour 2016, qui comprennent, entre autres, les secours, l'aide, la formation et d'autres objectifs à poursuivre. Les activités de l'organisation sont volontaires et autosuffisantes de groupe Arabii El Akhdar pour le développement et la formation à Najaf El Achraf, en coopération avec l'organisation belge des droits de l'Homme et du développement.

## Activité 4

### L'activité sociale par les jeunes irakiens

Les membres de l'organisation Arabii El Akhdar qui collaborent avec l'association des droits de l'Homme BAMRO sont des irakiens qui aiment travailler sincèrement et volontairement pour aider leur société. Après la coopération et la consultation, l'équipe a co-organisé le trafic routier des visiteurs et des voitures lors d'Al Hochoud El Malyoniya « le rassemblement d'un million de personnes » qui commencent chaque année dans le gouvernorat de Karbala en Irak.

Les deux organisations BAMRO et Arabii El Akhdar ont travaillé pour organiser le trafic routier pour faciliter l'accès vers les villes Najaf et Karbala, car un certain nombre de visiteurs veulent rejoindre à pied la ville sainte de Karbala.

## Activité 5

### Visiter la maison pour la protection d'enfants orphelins

Dans leurs rôles humanitaires et de développement et leurs plans pour prendre à charge les orphelins et les veuves, l'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a visité une maison des orphelins en Irak, le 28 décembre 2016, et fournit des vêtements d'hiver et des cadeaux à tous les enfants de la maison qui contient plus de 15 enfants orphelins. A leur tour les enfants ont exprimé leur joie avec des poèmes et des chansons pour remercier l'organisation.

Les membres de l'organisation, Professeur Qaysar El Gharabi et Professeur Duraid al-Shammari, ont représenté l'organisation lors de cette visite. L'organisation a reçu une lettre de remerciements de la maison des orphelins. Cette campagne humanitaire menée par l'organisation belge des droits de l'Homme et du développement se poursuivra dans plusieurs villes dans le monde.

## Activité 6

### Visite de l'équipe BAMRO au camp de réfugiés à Bruxelles le 8/09/2015

Dans le cadre de ses activités humanitaires, l'équipe de BAMRO a visité le camp de réfugiés à Bruxelles et notamment à MAXIMILIAANPARK. Accompagnée d'un délégué du camp, le Dr Nassiman al-Mussali, un réfugié irakien qui s'est porté volontaire pour servir le reste des réfugiés, la délégation était informé sur les conditions de vie des réfugiés. La délégation a visité les tentes, la cuisine, le département de la santé et le terrain de jeu des enfants, et a écouté les histoires de souffrance des réfugiés particulièrement sur la question de la surpopulation au camp. Le nombre autorisé quotidiennement pour faciliter leurs dossiers n'est que de 200 personnes, car les services belges ne peuvent pas traiter plus que ce nombre, sachant que le département des réfugiés travail tous les jours de 7 h à 19 h. Le nombre actuel des réfugiés est 1200 personnes et le nombre est en augmentation à cause de surpopulation. Les réfugiés se constituent des irakiens, somaliens, et palestiniens, mais la majorité était des irakiens.

Dans le cadre de son audition sur les souffrances des réfugiés, l'organisation BAMRO a écouté une grande partie des Irakiens qui ont raconté leurs histoires sur leur chemin vers la Belgique. L'équipe de BAMRO a constaté la forte présence des belges qui sont venus pour recevoir les réfugiés et pour les aider. L'organisation a rencontré les médecins belges qui sont venus avec des équipements médicaux et des médicaments pour soutenir les réfugiés gratuitement, malgré la pluie et le froid.

BAMRO a également rencontré d'anciens immigrants, venus avec de la nourriture et des vêtements pour soutenir les réfugiés. Les belges ont exprimé leur solidarité avec les réfugiés et un compte a été ouvert sur Facebook "Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés Bruxelles " pour déterminer les besoins des réfugiés et les temps de visites.

## Les enfants et les femmes :

Les enfants ont une grande place dans le camp avec une cours de jeux et une clinique privée par ce que la plupart d'entre eux souffrent des problèmes physiques et psychologique vu ce qu'ils ont vécu sur leur chemin vers la Belgique. Le gouvernement a fourni une solution urgente pour les enfants et les femmes de mettre à leurs dépositions 500 lits dans le camp WTC.

## Les recommandations :

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a adressé une lettre écrite au secrétaire d'état Teo Franken dans la soirée de 9-9-2015 en lui faisant appel pour faire plus d'efforts pour augmenter le nombre de dossiers de réfugiés de 205 par jour à 500 pour éviter le surpeuplement vu l'approche de l'hiver.

## Activité 7

### Visite des camps de réfugiés en Irak

L'organisation internationale belge des droits de l'Homme et du développement et l'organisation pour la protection et le développement de la famille iraquienne présentent:

La représentante de l'Association pour la protection et le développement de la famille de l'Iraq à Mossoul et à Dohouk « Sanaa Tabani » a visité les familles Yazidis déplacées du gouvernorat iraquien de Mossoul dans les camps de déplacement dans le gouvernorat de Dohouk le 17 Janin 2016, où elle a rencontré des enfants, des femmes et des personnes âgées pour leur expliquer que l'humanité rassemble tout le monde sous les valeurs humaines qui ne peuvent pas être fragmentées par les forces de l'obscurité et le terrorisme et que tous les gouvernorats de l'Irak et le reste du monde leur soutiennent dans leur détresse et que les informations concernant les enlèvements des yazidiennes seront diffusées dans le monde entier.

## Activité 8

### Les membres de l'organisation belge disent NON au racisme et OUI à l'humanité

Deux membres de l'organisation belge des droits et de développement Ali Samir et Haydar Lfeta ont fait un grand travail humanitaire, ou ils ont fourni beaucoup de messages positifs à la société d'Irak, qui a besoin de cela :

- Premièrement : recueillir des dons d'amis et de personnes proches;
- Deuxièmement: donner un soutien matériels (nourriture et vêtements) pour les migrants qui prennent des endroits des gouvernorats du Sud comme refuge sécurisé;
- Troisièmement: Les deux membres ont donné plaisir et joie aux enfants dans le camp de réfugiés, malgré le manque des moyens.

Ali Samir et Haydar Lfeta ont aidé les familles et les enfants, un travail qui mérite tout notre respect. Ils ont donné de la nourriture et des vêtements d'hiver aux familles malgré leurs moyens limités.

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement est fière de ses membres, qui ont concrétisé les valeurs de l'organisation sur le terrain, et le Conseil d'administration de l'organisation a donc décidé à l'unanimité de les proposer pour obtenir le prix de l'Ambassadeur de bonne volonté belge, qui figure parmi les prix européens octroyés par l'organisation et de les proposer pour obtenir le prix de l'homme de la paix.



B.A.M.R.O.  
RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.

## Activité 9

### Participation à une conférence pour la protection de la coexistence pacifique et communautaire en Iraq

À l'invitation du gouvernement irakien, l'organisation belge des droits de l'Homme et du développement a participé à une conférence intitulée "afin de protéger la coexistence pacifique et communautaire en Irak", qui s'est consacrée à contribuer à la propagation de la coexistence pacifique, l'interdiction de la haine et la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. La conférence a eu lieu dans la salle du Parlement irakien le dimanche 7 février 2016 à 10h30. Elle a été suivie par des personnalités politiques de l'État irakien, des personnalités de diverses confessions religieuses et des organisations de la société civile, et l'organisation belge BAMRO a eu un mot important dans la Conférence et a contribué à la rédaction des recommandations finales de cette Conférence.

RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.



B.A.M.R.O.  
RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.

Tel: +32 (0) 27322568

[www.bamro.org](http://www.bamro.org)

[bamroorg](https://www.facebook.com/bamroorg)

Fax: +32 (0) 27322564

[info@bamro.org](mailto:info@bamro.org)

[bamroorg](https://www.twitter.com/bamroorg)

+32465689753

Boulevard Louis Schmidt 10  
Etterbeek 1040 Bruxelles



## Chapitre 4

### Cours et ateliers

Il ne fait aucun doute que les cadres de travail, aussi actifs et qualifiés qu'ils soi, sont toujours besoin d'être former, et conscients de ces faits, l'organisation considère les cours et les ateliers comme un élément important pour le développement des cadres. Pour cela, plusieurs cours ont été organisés.

#### Atelier 1 :

#### Atelier sur les droits de l'Homme en Irak sous le slogan «la diffusion des principes et valeurs des droits de l'Homme dans la société»

L'organisation belge, en collaboration avec son allié, l'organisation de la communication, de la fraternité et de l'humanité en Irak, au gouvernorat de Nassiriya à l'Université technique du Sud a organisé un atelier sur les droits de l'Homme le 12 janvier 2016, sous la supervision de monsieur Ali Abdelhasan et du professeur Ali Al-Yassiri, et en présence de 50 stagiaires des deux sexes. L'atelier a été couronné de succès selon les participants.

Les sujets abordés sont :

- Définition des droits de l'Homme, la Déclaration universelle des droits de l'Homme 1948 et la violence et ses formes;
- Explication de la Loi et la Convention relative aux droits de la femme et de l'enfant;
- Soulever la question du terrorisme en Irak et les attaques contre les femmes yazidiennes et les minorités chrétiennes et montrer les conséquences de la violence et comment trouver des solutions qui aideraient à résoudre les problèmes et à trouver une solution et donner une lueur d'espoir.

## Les résultats :

L'organisation a atteint les objectifs de l'atelier. Les participants ont réalisé l'ampleur de la violence et ses formes à travers des exemples de la réalité irakienne, en identifiant un certain nombre de lois qui concernent les femmes et les enfants et inculquer un esprit de revendication aux droits des participants.

## Première session

### Compréhension des personnalités

L'organisation belge des droits de l'Homme et du développement, qui traite des droits de l'homme et de la démocratie en Irak et dans les pays voisins, a organisé une formation du 30 octobre 2015 jusqu'au 1er novembre 2015 pendant trois jours et au rythme de 5 heures de formation, sur la démocratie et le développement humain et la façon d'éliminer l'extrémisme et le racisme et la propagation de l'esprit de paix pour plus de 50 participants de l'Irak et des pays voisins. Dix étudiants sont venus à Bruxelles au siège de l'organisation, et les 44 étudiants qui se trouvaient en Irak et les pays voisins ont participé à distance par internet. BAMRO a mis à leurs disposition des cabines électroniques.



**B.A.M.R.O.**  
RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.

Tel: +32 (0) 27322568

[www.bamro.org](http://www.bamro.org)

[bamroorg](https://www.facebook.com/bamroorg)

Fax: +32 (0) 27322564

[info@bamro.org](mailto:info@bamro.org)

[bamroorg](https://www.twitter.com/bamroorg)

+32465689753

Boulevard Louis Schmidt 10  
Etterbeek 1040 Bruxelles

## Deuxième session

### Cours des six chapeaux de pensée

La formation de six chapeaux de pensée est terminée. C'est le deuxième cours gratuit de la formation de la première session 2015-2016 qui a pris fin le 23-2-2016 avec la participation de 50 personnes de différent pays. Le cours a duré trois jours avec une estimation de 30 heures et a eu lieu au siège de l'association à Bruxelles. Plusieurs étudiants ont participé à cette formation à distance en utilisant des cabines électroniques audio.

Durant cette formation les étudiants ont appris à penser d'une façon positive sans la discrimination sous toutes ses formes et de manière neutre. Les étudiants ont été formés sur les dernières méthodes scientifiques pour avoir un comportement correcte et éliminer les comportements négatives et ce par une méthode de réflexion moderne. Les participants se sont entraînés sur la manière de comprendre l'autre et de l'accepter et éliminer la haine et promouvoir les droits de l'Homme qui appellent à la paix sociale mondiale.

De plus, ils se sont entraînés sur la façon de réfléchir par la méthode des six chapeaux en se déplaçant d'un chapeau à l'autre pour atteindre les plus hautes étapes de la pensée scientifique. Ils se sont entraînés sur la façon de comprendre la personnalité de l'autre et de dialoguer avec à travers des chapeaux de réflexions. Les élèves ont rédigé des notes de reconnaissance pour montrer la valeur ajoutée de la session et comment a influencé leur vie et leurs façons de pensée. Ils ont remercié BAMRO pour ce qu'elle leur a offert pendant cette session.

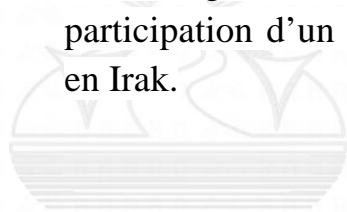
Sans doute, les activités médiatiques ont un rôle important pour faire connaître les services juridiques offerts par BAMRO au niveau des activités qui font connaître ce que BAMRO organise.

Exemples de ces activités

## **Activité 1: Soutenir la paix sociale en Irak**

BAMRO et son allié, l'association de la protection de la famille travaillent ensemble en Irak sous le slogan "Paix en toutes couleurs de l'Irak au monde". Dans le cadre de son message international, pour propager la paix et la fraternité entre l'Irak et le monde, Safad Abdul Aziz de l'association alliée a prononcé un discours le 13 février 2016 dans la ville de DIWANIAH en présence de vice-président de l'association Mr Maysam Saleh Hasan. Les activités ont eu lieu dans plusieurs villes irakiennes telles que Nassiriya, Bassorah, Dahouk pour inclure toutes les provinces de l'Irak, le monde arabe et l'international.

Le message de l'organisation était sous le titre "la joie de l'enfant" avec la participation d'un groupe d'enfants représentant les différentes religions en Irak.



**B.A.M.R.O.**  
RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.

## **Activité 2: L'église de Mara Farama**

Un message de la paix en toutes couleurs a été adressé de la ville de Bassorah le 8 janvier 2016 lors d'une exposition des dessins d'enfants à l'église Mara Faram pour propager l'esprit de la paix et de l'humanité pour l'unité de l'Irak. Les enfants ont exprimé leur joie à travers cette rencontre en dessinant sur la paix et l'amitié. L'évêque Habib Alnofari a remercié les organisateurs de cette activité qui aide à promouvoir la culture de la paix entre les différentes composantes du peuple irakien.

## **Activité 3: Concours sur la souffrance des enfants de l'Irak, court métrage**

Le gagnant aura un Play station 4 comme cadeau

Pour y participer: 1) le film ne doit dépasser deux minute. Il doit être réalisé sur le thème de la souffrance des enfants irakiens et doit être traduit en anglais.

2) La date limite de participation est le 25 /07/2016.

3) Le nom du gagnant sera annoncé lors de la réception annuelle organisée par BAMRO en Belgique en novembre prochain.

4) Les participations doivent être envoyées par mail à [info@bamro.org](mailto:info@bamro.org)

Ce concours est organisé par BAMRO et son allié l'association de protection et de développement de la famille en Irak.

Madame Souja Ahmed SALIM, l'une des victimes de Daech

A la date du 02/01/2017 notre association a pu rencontrer madame Souja Ahmed .SALIM, l'une des victimes de Daech

Souja Ahmed avait essayé de s'enfuir de la province de Makhmour quand des membres groupe Etat islamique Daech on lancé des explosifs suite auxquels elle a été blessée du .un peu partout et surtout au niveau du visage

Saja nous raconte que lors de leurs détentions par Daech, les victimes souffraient d'une physique. Nous faisons de notre mieux pour présenter énorme pression psychologique et notre aide psychologique et notre soutien à madame Souja après toute la pression dont .elle a été victime

La victime nous rapporte que plusieurs femmes se trouvent sous l'emprise de Daech, .l traitées violées et ma

Des fosses communes à l'intérieur d'un camp militaire, à Bakarah (Irak) Des

L'organisation internationale belge pour les droits de l'homme et du développement n Bamro, a recueilli des informations concrètes sur Bakarah, un camp militaire irakie tombé aux mains de l'organisation terroriste Daesh depuis 2014. Cette base, transformée en camp d'entraînement pour Daesh, abrite aussi un immense cimetière .pour les victimes de l'organisation terroriste

on, Daesh se livre à des exécutions Selon des documents obtenus par notre organisation massives de civils dans ce camp dont il est parfois fait mention, et les victimes sont ensevelies dans des fosses communes contenant chacune entre 25 et 60 cadavres

Daesh a exécuté 21 civils qui ,Selon les témoins qui ont informé notre association résidaient à Hawija dans la province de Kirkouk. Ces exécutions ont eu lieu le 23 décembre 2016 à 16h00 à l'issue d'un raid. Ce raid a visé la province au hasard sous zones contrôlées par prétexte que les villageois aidaient des civils à fuir des l'organisation terroriste. Daesh accuse d'autre part ces villageois de collaborer avec le .gouvernement irakien

Après leur exécution, les victimes ont été enterrées dans une fosse commune à .l'intérieur du camp de Bakarah

:u côté droit en danger Réfugiés d

Lors de notre participation à la commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, notre organisation a alerté lors de la réunion, qui a eu lieu le 04/03/2017 dans sion des droits de l'Homme à la salle X11 au troisième étage du bâtiment de la Commis Orient, d'une catastrophe -Genève, où il a discuté l'état des droits de l'homme au Moyen humanitaire vécue par la ville dans la province de Ninive, Mossoul en Irak, en particulier t actuellement pour libérer des bandes le côté droit où de violents combats se déroulent criminelles, et où un grand nombre de personnes déplacées qui atteint les 39 milles ont été déplacées, et qui survivent depuis sept jours sans nourriture ni eau ni abri. Ces des conditions très difficiles selon nos personnes déplacées vivent aujourd'hui dans .sources

Nous avons alerté des menace du transfert des personnes déplacées depuis le côté droit au camp de Cham et Khazar en raison d'un manque de capacité à les regrouper tous au qu'ils ont besoin d'un équipement logistique avant même endroits puisque nous savons .l'afflux de personnes déplacées du côté droit

Rapport sur la fermeture de l'aéroport de Sanaa par la Coalition arabe

mars 2017 20

: Résumé du rapport

km du centre de la capitale yéménite 15 L'aéroport international de Sanaa est situé à .dans la direction du nord

L'aéroport de Sanaa joue un grand rôle vu son emplacement tant pour les voyageurs et pour l'aide humanitaire, se situant à proximité des provinces yéménites Sanaa, Amran,

hamar, Ibb, Al baydae et Marib, dont le taux de population atteint les Hajjah, Mahwit, D  
.millions de personnes 10

La Coalition arabe (dirigé par l'Arabie saoudite), qui contrôle l'atmosphère yéménite  
les vols partant de depuis le déclenchement de la guerre fin Mars 2015 à interdit tous  
cet aéroport et a ensuite décidé de le fermer complètement à partir du mois d'Aout

La fermeture totale de l'aéroport de Sanaa a créé une grande crise dans le pays et a été  
millions de chômeurs 3 une cause principale de la montée du chômage qui s'élève déjà à  
depuis le déclenchement de la guerre. Cette fermeture à aussi eu des conséquences très  
négatives sur le courant de vie des personnes malades, les étudiants et les hommes  
d'affaires

ir à l'étranger pour des soins Ceci dit, plus de 2 000 personnes ont besoin de part  
médicaux dans les hôpitaux spécialisés dans le traitement des tumeurs cancéreuses, les  
.maladies et la chirurgie cardiaque, le cerveau et les nerfs

.Déjà 150 personnes non secourus sont décédées

lessures graves ont également besoin d'être transportées personnes atteintes de b 1130  
en urgence dans des hôpitaux spécialisés et qui ne peuvent pas partir d'autres aéroports  
puisque cela nécessite 20h de route pour rejoindre l'aéroport le plus proche sans oublier  
.lacement se sont vu doublerque les frais de dép

La fermeture de l'aéroport empêche également la réception des aides des nations unies  
et du croissant rouge dont le peuple a besoin et bloque également les hommes d'affaires  
.yéménites qui ne peuvent quitter le Yémen

re de l'aéroport de Sanaa est une violation flagrante des droits de l'homme et La fermetu  
de strangulation économique de manière significative au Yémen en limitant la liberté  
.des hommes d'affaires qui résident principalement dans la capitale Sanaa

a entraîné des dommages au secteur industriel et commercial en La guerre au Yémen  
général, et la reprise des vols commerciaux est extrêmement urgente pour mettre fin à  
.ce chaos économique que connaît le pays

e des civils dans les A mis en garde du danger d'utiliser du phosphore blanc sur la vi  
zones de conflit

L'Organisation belge des droits de l'Homme et du développement a mis en garde du  
danger d'utiliser du phosphore blanc sur la vie des civils dans les zones de conflit,  
.ages à la vie des civils l'utilisation du phosphore blanc a de graves domm

BAMRO a repéré l'utilisation du phosphore dans plusieurs zones de conflit en Irak, en  
Syrie et au Yémen, et met en garde que cette arme mortelle tombe dans les armes qui  
a vie humaine lorsqu'elle constitue une menace pour le phosphore blanc détruisant l  
est exposée à l'oxygène dans l'air et continue de prendre feu jusqu'à ce que la  
.consommation ou l'apport en oxygène est interrompue

.(L'interaction chimique peut générer une très haute température (815 ° C ou 1500 ° F

Le phosphore blanc est utilisé pour générer des incendies et mettre fin aux vies.

Il fait savoir que lorsque l'humain entre en contact avec le phosphore blanc en le respirant par exemple même les os sont brûlés car il est riche en graisses solubles et c dans le corps humain. Il peut aggraver les fragments de blessures même pénètre dans le sang après traitement et peut entrer dans la circulation sanguine et laisser plusieurs séquelles.

Les plaies recouvertes de bandages peuvent flamber à nouveau lorsqu'ils sont exposés à nouveau à l'oxygène et

Les attaques aériennes utilisant des armes incendiaires sont interdites dans les zones civiles au titre du protocole III de la Convention sur les armes classiques. Bien que les armes incendiaires au sol, toutes les protocoles contiennent des restrictions sur les armes incendiaires causant des blessures terribles. Le Protocole III interdit l'utilisation des armes « principalement conçues » pour allumer un feu ou causer des brûlures, mais certains pays estiment que le phosphore blanc

Le Liban est le 114<sup>ème</sup> pays qui a ratifié le Protocole III de la Convention d'avril 1977. Unis sont également des parties du protocole, tandis que l'Irak, la Russie, les États-Unis et la Syrie n'ont pas ratifié.

des munitions au phosphore blanc ont été utilisées dans au moins 7 conflits entre 2000 et 2016 et ce dans les pays suivants l'Afghanistan, l'Ukraine, la Somalie, l'Irak, Gaza, au Liban et au Yémen. En 2016, l'alliance menée par l'Arabie Saoudite a également utilisé le phosphore blanc au Yémen.

Résumé exécutif d'un rapport sur les droits de l'Homme et l'utilisation des boucliers humains par les organisations terroristes

Notre organisation a été informée que l'organisation terroriste Daech avait appelé à l'occupation de la ville de Jubouri dans le nord-ouest de l'Irak. L'arrestation de Sheikh Muhammad Nasser al-Hawija et de son fils a eu lieu dans la soirée du vendredi 22/09/2017.

Nous avons également été persuadés que l'organisation terroriste avait demandé le placement de barricades humaines à côté de l'entrée du quartier Alriyadh afin d'empêcher l'armée irakienne de sauver les civils sous l'emprise de Daech.



Notre organisation a reçu énormément de demandes des familles sur place qui n'ont pas encore trouvé de solution. Elles souhaitent que le gouvernement agisse rapidement à la situation dans laquelle ils vivent au quotidien surtout que la ville connaît une pénurie alimentaire, et un grand manque de médicaments depuis près d'un an.

### Restes de guerre Résumé exécutif d'un rapport restants

L'Organisation belge pour les droits de l'Homme et pour le développement (BOMRO) a envoyé un bulletin d'urgence aux Nations Unies en demandant d'envoyer le comité international de la Croix-Rouge afin d'aider le gouvernement irakien à organiser les zones libérées de l'organisation terroriste.

Ceci dit, les mines abandonnées ont causé la mort de plus de 30 personnes dans les trois derniers mois dans la ville d'Al Mossoul.

Mashhadani, est l'une des plus récentes victimes à qui une explosion de mines dans le jardin a causé le meurtre de trois enfants et à atteint le reste de la famille de blessures, et lorsque les membres de notre organisation ont entendu des incidents multiples, les restes de guerre ont eu un impact négatif sur la population de la ville, que ce soit l'impact des bruits d'explosifs qui explosent sans le Hamas et laissé derrière eux la panique et la peur ou les stades de football et ont touché et explosé et directement tué et blessé ceux présents.

Notre organisation a également noté la présence d'un grand nombre de restes de mines sur les toits des écoles, des lieux de culte et des lieux publics.

### Groupe Houthis au Yémen

Les autorités houthis doivent immédiatement abolir la peine de mort contre Hamid Haidara. Il s'agit d'un prisonnier d'opinion jugé pour ses croyances, et ses activités pacifiques en tant que disciple baha'i.

Sa condamnation constitue une énorme faille et une grande violation des droits de l'Homme car pendant sa détention ce dernier a été torturé physiquement et moralement sachant que une grande partie des journalistes et des militants des droits de l'Homme subissent le même sort.

La peine de mort constitue une violation du droit à la vie, et représente « la forme ultime de châtiment cruel, inhumain et dégradant » il devrait y avoir l'abolition de la peine de mort contre Hamid Hydra immédiatement, et il doit être libéré immédiatement et sans conditions.

Les autorités houthies doivent mettre un terme à la persécution des baha'is un droit consacré par la constitution du pays et le droit international -et respecter leur droit à la liberté de religion

### Les morts sont des civils en Irak

En réponse à des rapports de l'agence Associated Press selon lesquelles entre 9 000 et 11 000 civils auraient été tués lors de la bataille de Mossoul, Lynn Maalouf, directrice des recherches au Moyen-Orient d'Amnesty International, a déclaré :

« Nous avons été terrifiés par ces nouveaux chiffres, mais pas surpris, car ils sont pleinement compatibles avec nos résultats dans le passé, qui ont rapporté que des milliers de civils ont été tués dans la bataille de Mossoul et que ces décès ne sont pas dus uniquement au groupe armé appelé le ( seul Etat islamique ) mais aussi par les forces irakiennes. Les décès causés par les forces de la coalition sont également estimés à 10 fois plus que celles signalées par les forces de la coalition, qui ont enregistré seulement 326 décès »

Le manque de reconnaissance par les forces irakiennes et de la coalition du nombre de morts civiles à Mossoul et de l'absence d'enquête sur eux est un abandon flagrant de responsabilité et une enquête sur les violations commises par la coalition dirigée par les Américains lors des attaques illégales et documentées par Amnesty International et d'autres organisations indépendantes pendant la bataille de Mossoul

De nombreux décès de civils ont été le résultat direct de l'assassinat ou de l'écrasement de civils sous les décombres de bâtiments détruits par des attaques des forces de la coalition et des forces irakiennes

### 1500 personnes empoisonnées ont été déclarées dans la ville de Bassora

1500 cas de personnes empoisonnées ont été déclarés dans la ville Bassora au sud de l'Iraq. Les familles des victimes ont informé notre organisation de la situation. Les hôpitaux ont déclaré l'état d'urgence à partir du 21.08. 2018, après l'identification de 1500 personnes empoisonnées traités dans les dix services d'urgences situés dans la ville dans moins de 5 heures. Les médecins révèlent que la consommation de l'eau polluée est la raison derrière cette situation critique. Les analyses de laboratoire confirment que l'eau consommée contient cette situation critique. Les analyses de laboratoire des produits chimiques dangereux

Suite à cette situation, notre organisation demande au gouvernement irakien et le ministère de la Santé d'intervenir rapidement et fournir les hôpitaux de la ville des médicaments et des équipements nécessaires pour faire face à la situation

Notre organisation demande au gouvernement irakien de mener le plus vite possible une enquête honnête et transparente afin de révéler les causes de cette situation et trouver des solutions.

### aire sur l'agression des manifestants en IrakCircul

A la date du 12/02/2016 les citoyens de la ville d'Annaciria sont sorti en manifestation pacifique qui a eu lieu aussi au même moment dans différentes autre villes.

is le point de départ à la place Haboubi au Les manifestations se sont donc dirigé depuis le centre de la ville d'Annaciria vers le conseil de commune Dikar afin de faire entendre leur voix au pouvoir local.

Arrivés à la direction de l'éducation de la ville de Dikar ils ont été attaqués par les forces de l'ordre qui ont reçu l'ordre de l'officier Makki SANKOUR.

Les manifestants ont été arrêtés à proximité du bureau du parti politique islamique ADDAWA ou les attendaient des individus en cagoules qui les ont à leur tour agressés. Les forces de l'ordre n'interviennent physiquement sans que les

Les manifestants accusent l'officier Makki SANKOUR de complicité avec les membres du parti islamique ADDAWA dont il est membre également.

ils Les manifestants expriment aujourd'hui leur peur de la détention arbitraire dont ils peuvent être victimes malgré que la constitution irakienne donne le droit aux citoyens de s'organiser des manifestations pacifiques.

A la date du 19/02/2016 grand nombre de manifestants venant des villes de : Bagdad, Addiwanian, Assamawa, Missane et Waset se sont rassemblés à Al bassora, Babel, Karbala, Najf afin d'exprimer leur soutien aux manifestants agressés.

L'étonnant c'est que le gouvernement et les autorités locales ne se sont point exprimés ou réagis sur ces faits.

les témoignages et les rapports élaborés à cet effet Suite à cela et se basant sur : l'association internationale des droits de l'Homme et du développement accuse

Premièrement : L'officier Makki SANKOUR -

Deuxièmement : Le bureau du parti islamique ADDAWA -

directeur des jeunesses et des sports-Troisièmement : Karim DACHR ex -

.D'avoir agressé physiquement les manifestants et avoir également incité à cela



B.A.M.R.O.  
RECHTEN. GELIJKHEID. ONTWIKKELING.

.Des manifestations pacifiques à Bassora, la grande ville de sud de l'Irak

: Résumé

pacifiques manifestations des lors blessées cinquante de plus et tuées été ont personnes Onze .l'Irak de sud de ville grande la Bassora, à

forces Les .sévères violations de actes des subi ont manifestants les ,01.09.2018 le Depuis s'empêchent ne autorités Les .rassemblements ces serdisper de afin intervenues sont d'ordre de droits propres leurs de privant les en pacifiques manifestants les d'attaquer pas .manifestation

en intervenir à Genève à l'Homme de droits de commission la appelle organisation Notre de irakien gouvernement au aussi demandons Nous .violations ces réterar pour urgence contre violence de acte tout arrêter et manifestants des besoins et demandes aux répondre .eux